



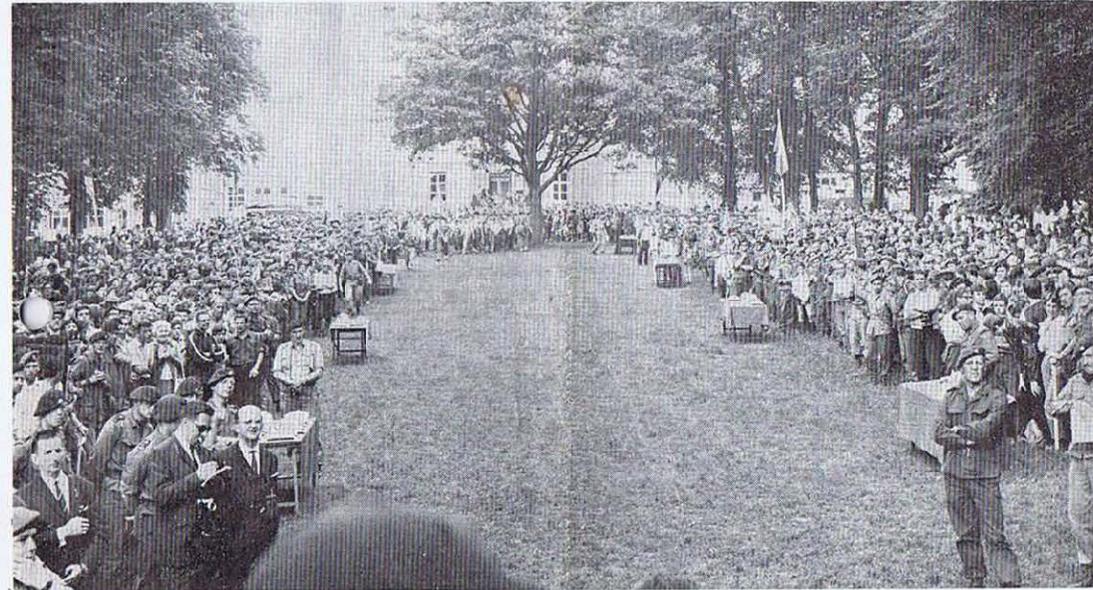
ORGANE TRIMESTRIEL DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION  
59 rue Gabrielle, Bruxelles 18  
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE  
38 avenue Em. Bossaert, Bruxelles 8 - TEL. 25 04 76  
C.C.P. 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " Bruxelles 8

Abonnement de sympathie:  
20F les quatre numéros

## MARCHE DU SOUVENIR, AN III



L'arrivée triomphale des marcheurs au parc communal de Vielsalm, qui n'avait jamais connu une telle affluence. La cérémonie de clôture était présidée par M. P.W. Segers, ministre de la Défense nationale.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

En dernière  
minute :

### LE COLONEL REMIENCE EST DÉCÉDÉ

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 3908.97  
Service Social de la Frat. Ch. A.

**Président :**  
Raymond REUTER  
35, avenue Tesch, Arlon  
Tél. 063 / 213.70

**Secrétaire :**  
Robert DEBIERE  
64, rue des Hétras, Arlon

**Trésorier :**  
Fernand CROCHET  
171, rue de Bastogne, Arlon

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET

C.C.P. 2409.28

**Président :**  
Jean DIDIER, Juge de paix  
Bastogne  
Tél. 062 / 214.34

**Secrétaire :**  
J. MAUS de ROLLEY  
Longchamps (Bastogne)

**Trésorier :**  
Victor LEFEBVRE  
148, rue de Neufchâteau, Bastogne  
Tél. 062 / 213.64

BERTRIX

**Président :**  
Edouard KLEIS  
22, Grand-Place, Bertrix  
Tél. 061 / 413.89

**Secrétaire - Trésorier :**  
Emile COLSON  
31, Grand-Place, Bertrix  
C.C.P. 2990.73

BRABANT

C.C.P. 3522.42

**Président a.i. :**  
Jean GOFFART  
5, avenue des Chrysanthèmes, Brux. 2  
Tél. 78.45.74

**Secrétaire :**  
Albert GUSTIN  
80b, avenue de la Brabançonne  
Bruxelles 4  
Tél. 35.84.05

**Trésorier :**  
Georges BODSON  
133, rue Franklin, Bruxelles 4  
Tél. 35.45.06

EREZEE

**Président :**  
Yvon LOMRE  
Rue des Combattants, Erezée  
Tél. 086 / 470.23

**Secrétaire :**  
Joseph BAUDOUIN  
53, route de Bourdon,  
Marche-en-Famenne  
Tél. 084 / 316.19  
C.C.P. 3925.23

ETALLE

C.C.P. 8239.62

**Président :**  
Gaston EPPE, professeur  
Vance

**Secrétaire :**  
Leon POSTAL  
Fratin (St-Marie s/Semois)  
Tél. 063 / 451.87

**Trésorier :**  
R. CLAUSSÉ  
Chantemelle

FLORENVILLE

**Président :**  
Roger FRANÇOIS, pharmacien  
Florenville  
Tél. 061 / 310.44  
C.C.F. 600.58

**Secrétaire :**  
Joseph JACQUES  
18, route d'Orval  
Florenville

**Trésorier :**  
Marcel JACQUES  
Florenville

Liste d'adresses des membres  
du conseil d'administration  
et des dirigeants des sections régionales

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PRÉSIDENT NATIONAL :** ADMINISTRATEURS :  
et Rédaction du bulletin : Administrateur du bulletin :  
Albert HUBERT  
59, rue Gabrielle, Bruxelles 18  
Tél. : Privé : 45.61.22  
Bureau : 13.41.10

**VICE-PRÉSIDENTS NATIONAUX :** Administrateurs - conseillers  
Col. BEM hon. Jean BORGNIET  
40, square des Latins, Bruxelles 5  
Tél. 49.88.59  
Colonel e.r. André LALIERE  
6, ch. de Bruxelles, Waterloo  
Tél. 54.93.83  
René PIEDBŒUF  
53, rue des Rhioux  
Jemeppe-sur-Meuse  
Tél. 04 / 33.54.89  
Georges BODSON  
133, rue Franklin, Bruxelles 4  
Tél. 35.45.06

**SECÉTAIRE NATIONAL :** Délégués des sections :  
Victor ROBERT  
26, Drève des Elangs,  
Linkbeek-Bruxelles  
Tél. 58.26.08

**TRESORIER NATIONAL :** Joseph ANDRE (Houffalize)  
René AUTHENNE (Virton)  
Albert BALBEUR (Neufchâteau)  
Roscius CATIN (Vielsalm)  
Eugène DEVOGHEL  
4, quai de l'Ourihe, Liège  
Tél. 04 / 43.29.46  
Gaston EPPE (Etalle)  
Edouard KLEIS (Bertrix)  
Victor LEFEBVRE (Bastogne)  
Raymond REUTER (Arlon)

**Secrétaire - Trésorier :** Paul DÜROU  
57, boulevard d'Avroy, Liège  
Tél. 04 / 32.28.75  
C.C.P. 7956.94

**Secrétaire - Trésorier :** Alexis BAUDUIN  
11, rue de la Plavinette  
Marche-en-Famenne  
Tél. 084 / 310.78

**Secrétaire - Trésorier :** Georges GILSOUL  
60, rue de Bruxelles, Namur

**Trésorier :** Jacob SWINNEN  
13, rue Blondeau, Namur

**NEUFCHATEAU - LIBRAMONT**  
**Président :** Albert BALBEUR  
Léglise  
Tél. 063 / 432.28  
C.C.P. 3791.87

**Secrétaire - Trésorier :** François HANNICK  
Neufchâteau  
Tél. 061 / 271.28

**SAINT-HUBERT**  
**Président :** Jean DOM  
Lorey (Arville)

**Secrétaire :** Jean ANDRE  
1, route de Poix, Saint-Hubert

**VIELSALM**  
**Président :** Roscius CATIN, professeur  
8, rue des Combattants, Vielsalm  
Tél. 080 / 164.77

**Secrétaire - Trésorier :** Emile GOOSE  
10, avenue de la Salm, Vielsalm  
Tél. 080 / 167.45  
C.C.P. 2029.55

**VIRTON**  
**Président :** René AUTHENNE  
24, Champi, Dampriecourt  
Tél. 063 / 577.18

**Secrétaire - Trésorier :** Paul TALBOT  
114, rue du 113<sup>e</sup> R.I.F., Signeux  
C.C.P. 6777.73

**1<sup>er</sup> CHASSEURS ARDENNAIS**  
B.P.S. 14 - RFA - C.C.P. 8223.03

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

**Président :** Adjudant-chef retraité MOTTE

**Secrétaire - Trésorier :** Adjudant LEURIS

# Communications du Président

Voici, à nouveau, un numéro copieux et largement illustré : espérons qu'il trouvera l'audience souhaitée. Il nous faut préciser toutefois que nous ne pouvons continuer à sortir, chaque trimestre, des bulletins de cette importance sans soutiens exceptionnels. On dit souvent que notre périodique est le plus beau de tous ceux édités par les associations patriotiques; faut-il ajouter qu'il absorbe plus de la moitié de la cotisation fédérale? Heureusement, nos frais généraux sont peu élevés, grâce au dévouement désintéressé de tous nos dirigeants.

## Tombola

L'appel pressant que j'ai lancé, dans le dernier bulletin, en faveur de souscriptions pour la tombola « Cité de l'Espoir » n'a pas été entendu à suffisance : à peine une centaine d'utilisateurs du formulaire virement/versement qui était joint, sur un tirage de quelque 7.000 exemplaires. C'est très peu, c'est très insuffisant. Alors, je renouvelle mon exhortation en soulignant que tous les Chasseurs Ardennais doivent, dans la mesure de leurs moyens, contribuer à la réussite complète de l'initiative de notre section 1 Ch.A. en faveur d'enfants particulièrement déshérités. L'entreprise est, dans notre chef, totalement désintéressée puisque le produit intégral de la recette sera versé à la Cité de l'Espoir, et que non seulement notre Fraternelle — ce qui n'est pas courant — ne retient pas un franc pour sa caisse, mais prend en charge tous les frais résultant de l'organisation.

Je répète donc l'insertion d'un bulletin virement/versement dans ce numéro, et je rappelle le mode d'emploi : si vous avez un CCP, vous remplissez comme s'il s'agissait du formulaire de votre carnet de virements; si vous n'avez pas de compte chèques, vous faites un versement à la poste. Ce bulletin est à utiliser uniquement pour la tombola. Dix francs par billet, cent francs par carnet. Et j'espère que cette fois, au moins mille formulaires seront utilisés.

## Libération

La Belgique a commémoré avec un éclat inhabituel le XXV<sup>e</sup> anniversaire de sa libération par les troupes alliées, aidées de contingents belges et de la résistance armée. Grâce en soient rendues au Comité national du XXV<sup>e</sup> anniversaire, qui a vu grand et juste en mettant sur pied un programme diversifié, notamment au plan géographique. Nous nous plaisions à souligner que ce comité était heureusement composé de personnalités possédant, toutes, des titres patriotiques particulièrement éminents et que, parmi elles, il y avait trois Luxembourgeois d'origine : le président, le général-médecin Guérisset, né au pays de Saint-Hubert, président du Comité d'action de la Résistance et de la Fraternelle des agents parachutistes, et ancien PP de Dachau; un des vice-présidents, le journaliste gaumais Jean Fosty, major SRA; le secrétaire général, le Famennois Hubert Hallin, président du Groupe G. Il y avait aussi, entre autres, le gouverneur Clerdent, William Ugeux, président du Comité des chefs de réseaux, le professeur Henri Bernard, historien incomparable de la résistance, le colonel Marcel Louette, chef de la Witte Brigade et président des rescapés de Breendonk.

Les Chasseurs Ardennais ont été associés directement à deux manifestations, au moins. D'abord, celle d'Orchimont, où hommage fut rendu aux parachutistes et résistants armés, en un maquis ardennais se réclamant des Chasseurs Ardennais, comptant des Chasseurs Ardennais, et dont l'emblème était notre béret vert. A Bastogne aussi, en une extraordinaire cérémonie, telle qu'on n'en vit jamais, où il y avait peut-être soixante mille, quatre-vingts mille ou cent mille personnes et où l'on honora les héros américains de McAuliffe et de Patton. Dans la matinée, une cérémonie eut lieu au monument Cadé personnifiant les Chasseurs Ardennais. Les glorieux drapeaux du 10<sup>e</sup> de Ligne et du 3 Ch.A. étaient au défilé avec les contingents de l'Ecole d'Infanterie et du 3 Ch. A., dont le chef de Corps commandait l'ensemble des troupes. Ajoutons que le colonel Derille est un ancien résistant de la Witte Brigade.

Ainsi donc, des hommages bien mérités ont été rendus à tous ceux, comme l'écrivait un journal français, « qui acceptèrent, un jour, d'affronter les plus grands dangers, en vertu d'un choix qui ne leur avait été demandé ni imposé par personne ». L'historien Henri Michel qualifie la Résistance de « noble et belle entreprise... refuge de la défense de l'homme... »

## Marche du Souvenir

Avant cela, à la fin du mois de juin, nous avons vécu des heures exaltantes en suivant la 3<sup>e</sup> Marche du Souvenir qui a définitivement conquis ses lettres de noblesse : il suffira désormais de la consolider et de lui apporter l'une ou l'autre adaptation. Ce qui compte, avant tout, pour nous, c'est, sans prétention d'exclusivisme, qu'elle demeure une initiative Ch.A., quels que soient les extensions et apports qui lui seraient donnés : elle doit demeurer aux mains de ceux qui l'ont créée et rester une manifestation, avant tout, militaire, ce qui ne veut pas dire militariste. Seule, d'ailleurs, l'Armée dispose des moyens pour une telle organisation. Qu'on ne vienne pas soulever la question du coût car ce n'est pas un gaspillage, et cela revient beaucoup moins cher que certaines parades ou manifestations.

On se réjouit des concours empressés qu'apportent les autorités civiles, provinciales et communales, et l'on a été frappé de la justesse de l'observation du bourgmestre de Bastogne, disant : quand vous aurez huit à dix mille marcheurs, vous aurez fait plus pour le tourisme dans le Luxembourg que tous les syndicats d'initiative réunis, en dix ou vingt ans.

On se félicite tout autant du succès populaire de la Marche, qui crée une animation extraordinaire tout le long du parcours, et surtout aux étapes. C'est fort bien ainsi, mais il ne faudrait pas aller au-delà et transformer la manifestation en kermesse, avec adjudication des parcours comme au Tour de France : la caravane publicitaire serait proche.

En résumé, la Marche du Souvenir peut être créditée d'un actif impressionnant : une épreuve physique exigeante, une école de patriotisme, une excellente propagande pour le tourisme dans le Luxembourg, des contacts directs et des plus sympathiques entre population civile et militaires, entre militaires et civils de tous pays; une animation économique dans une région désahéritee. Un exemple aussi de compréhension et de solidarité, au plan de l'unité nationale : il y avait presque autant de Flamands que de Wallons, et le plus vieux comme le plus jeune des marcheurs venaient précisément du nord du pays.

Que faut-il de plus pour souhaiter que cette manifestation annuelle bénéficie de tous les appuis nécessaires? Nous savons que nous pouvons compter, à cet égard, sur l'actuel ministre de la Défense nationale. Qu'on fournisse la logistique et les appuis nécessaires; les Chasseurs Ardennais et les Luxembourgeois feront le reste.

## Dans les unités Ch. A.

Nous avons appris avec satisfaction que le lieutenant-colonel Derille resterait à la tête du 3 Ch.A. pendant, peut-être, une année encore. Il a fait ses preuves, notamment au cours de la Marche du Souvenir; ce n'est pas une mince affaire pour un chef de Corps qui accomplit le trajet avec tout le monde, doit avoir l'œil à tout, le premier levé, le dernier couché.

Il est de tradition, à l'Armée, que les commandements d'unité durent environ deux ans. C'est ainsi que le lieutenant-colonel Delogne a remis, fin juin, le commandement du 1 Ch.A. Nous ne pouvons le laisser partir sans répéter ce que nous avons eu l'occasion de dire à l'issue de la prise d'armes à Spich, à savoir : qu'il a marqué le 1 Ch.A. d'une empreinte personnelle remarquable; qu'il restera le chef de Corps de LA victorieux belge au Challenge Leclerc. Nous lui sommes vivement reconnaissants également et d'avoir maintenu une liaison parfaite avec la Fraternelle, et d'avoir prairiné la reconstitution de la section 1 Ch.A. devenue la plus importante de notre association, et enfin, de l'inoubliable accueil à nos aînés de 1914-1918 des 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> de Ligne.

Nous faisons pleine confiance à son successeur, le lieutenant-colonel Stenuit, plein d'allant, d'autorité et de prévenance. Engagé volontaire de la libération, il était, ces derniers temps, chargé des cours de formation des candidats-majors à l'Ecole d'Infanterie. Le 1 Ch.A. reste en des mains sûres.

Nous espérons aussi, pour ce bulletin, une chronique du 20 A, mais elle ne nous est pas parvenue. Nous savons qu'en juillet dernier, le lieutenant-colonel Schmitz, qui s'était attaché à assurer des contacts étroits avec la Fraternelle, a remis son commandement au lieutenant-Colonel Urban, auquel nous souhaitons la bienvenue.

## L'Armée au service de la nation

Nul ne pourrait plus, aujourd'hui, dénoncer ce qu'Alfred de Vigny considérait comme un vice de son temps, à savoir : que « l'Armée est une nation dans la nation... un corps séparé du grand corps de la Nation ». On ne peut manquer, en effet, d'être frappé par la participation de l'Armée à toutes les activités nationales. L'Etat-major de la Force terrestre énumérerait, l'autre jour, les services que l'Armée avait pu prêter, en un seul semestre, à des sinistres, mouvements philanthropiques, mouvements de jeunesse, à des organisateurs de manifestations, etc... Ces concours des Forces armées est particulièrement précieux dans le Luxembourg, si démuné de moyens et où l'on retrouve de multiples prestations, combien appréciées d'ailleurs, du 3 Ch.A., du 1 Ch.A., de l'Ecole d'Infanterie et de l'Ecole des Troupes blindées.

Il fallait souligner cela, dans un pays où l'on n'a guère l'esprit militaire, où, si l'on compte de brillants capitaines et un actif de faits d'armes exceptionnel, on ne possède que peu de traditions militaires propres, et où, par conséquent, tenaces d'indépendance individuelle, l'on est plutôt des militaires d'occasion et plus tentés par le folklore de la garde civique que par une discipline autoritaire. S'est-on posé parfois la question de savoir où l'on irait chercher les multiples concours dont nous faisons état plus haut, si l'Armée n'existait pas, si elle vivait repliée sur elle-même, en marge des activités civiles?

Alors, nous pensons indiqué de déplorer que l'opinion publique, en général, manifeste une réelle désaffection à l'égard des problèmes militaires, et que notamment, la situation matérielle et morale de nos officiers, sous-officiers et militaires de carrière ne trouve pas la résonnance nécessaire. Ce n'est pas parce que les gendarmes ont manifesté l'autre jour, à Ostende, au son de la Marche des Chasseurs Ardennais que nous nous rangeons à leurs côtés, mais parce que nous estimons profondément injuste le sort qui leur est fait. Il est ahurissant de savoir qu'un colonel de gendarmerie perçoit une rémunération moindre qu'un commissaire de police; qu'un gendarme est moins bien payé qu'un policier communal, alors que le premier est aussi expert à débrouiller les embouteillages que le second à les créer. Il y a des différences de formation, de capacités entre gendarmes et policiers qui sont nettement à la faveur des premiers. Pourquoi, dès lors, les laisser en position si désavantagée? Il est, à certains égards, prometteur que l'on ait enfin entrepris un dialogue entre ministres responsables, d'une part, et associations représentatives de militaires et gendarmes, d'autre part, et que l'on étudie de les intégrer dans une programmation sociale bien nécessaire.

## Le mot de la fin

Dans notre dernier numéro, nous vous donnions connaissance d'une lettre adressée au directeur général de l'administration des Postes, à propos de déficiences en ce qui nous concernait dans le fonctionnement de son administration. Il est heureux que nous ayons pris l'initiative d'envoyer à ce haut fonctionnaire un exemplaire de notre bulletin, car c'est par lui qu'il a pris connaissance de notre missive. En effet, la lettre qui lui était envoyée par... la poste ne lui est jamais parvenue. Abstenons-nous d'ironiser, et soulignons que la direction générale des Postes nous a assurés de sa bonne volonté et nous a exposé longuement les difficultés multiples et réelles auxquelles elle doit faire face. Cela ira mieux quand nous aurons le code postal!

Albert HUBERT,  
Président national.

# LA VIE AU 1<sup>er</sup> CHASSEURS ARDENNAIS

## Remise de Commandement



▲ Le lieutenant-colonel Delogne dépose une gerbe au monument. A droite le 1<sup>er</sup> sergent-major Jean Talbot avec le drapeau de la Section 1 Ch. A.

◀ La dernière allocution de Lt-colonel Delogne.

► L'instant le plus ému : un baiser pieux au Drapeau.

▼ Dernier salut « réglementaire » au Drapeau.



Le colonel BEM Marlière, commandant la 7<sup>e</sup> Brigade d'Infanterie Blindée, ancien du 3 Ch. A. en 1940, et présentement commandant militaire du Luxembourg, proclame : « Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais, vous reconnaîtrez comme Chef de Corps du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais, le lieutenant-colonel Stenuit ».

▼ Le lieutenant-colonel Stenuit prend le commandement du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais.



▲ Le lieutenant-colonel Delogne confie le précieux drapeau du 1 Ch. A. au nouveau Chef de Corps, le lieutenant-colonel Stenuit.



▲ Le nouveau commandant du 1 Ch. A. défile en tête de son Bataillon.

## LES DERNIERS MOTS DU LIEUTENANT-COLONEL DELOGNE

En cet après-midi du 20 juin 1969, devant vous tous, je remettrai le commandement de notre beau 1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs Ardennais au lieutenant-colonel Stenuit.

Depuis le 29 avril 1967, j'ai eu l'honneur de vous commander. Je l'ai fait avec le souci constant du bonheur de notre Régiment, de celui de chacun d'entre vous et de vos familles.

Parmi les années de ma carrière militaire, passées presque exclusivement dans les corps de troupe, dans des fonctions très variées, ces deux dernières furent pour moi les plus belles, les plus encourageantes et celles qui me laissent les souvenirs les plus glorieux.

Je n'ai eu que des satisfactions personnelles et professionnelles. Ces joies, c'est à vous tous que je les dois et je tiens à vous en exprimer, de plus profond de mon cœur, toute ma gratitude.

Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Soldats volontaires de carrière et vous spécialement jeunes Chasseurs Ardennais, tous vous avez œuvré pour l'honneur de notre beau régiment. Vous avez toujours répondu à mes souhaits. Je vous en sais gré.

Je formule pour vous-mêmes, vos familles, notre Fraternelle et notre Drapeau, des vœux ardents de bonheur, de succès et de prospérité. Je vous garderai toujours très haut dans mon cœur, en restant vôtre, dans la grande famille des Chasseurs Ardennais.

Je vous demande de reporter sur mon successeur, le lieutenant-colonel Stenuit toute la confiance que vous m'avez accordée. Et, puisque, en ces dernières minutes de mon commandement la chose m'est encore permise, mes derniers ordres, les voici :

- Restez unis et fiers de votre bétet et de votre Régiment.
- Aimez votre Drapeau et notre beau Bataillon.
- Soyez fidèles à l'exemple de nos anciens et à notre devise.

« RESISTE ET MORDS »

A vous tous, merci, au revoir, et vive le 1 Ch. A.

## LE PREMIER MESSAGE DU LIEUTENANT-COLONEL STENUIT

C'est la première fois que j'ai l'occasion de m'adresser à vous depuis que j'ai eu l'honneur de prendre le commandement du Régiment.

Je vous adresse à tous, mon salut de Chef de Corps.

Le 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais est un des plus beaux Régiments de l'Armée Belge. On le sait à l'extérieur, vous pouvez en être fiers.

Comme mes prédécesseurs, je continuerai à maintenir cette renommée. Pour cela, je vous demande de travailler, la main dans la main, de former une grande équipe animée du même idéal, du même esprit et ayant les mêmes buts à atteindre.

**IDEAL :** de servir une unité d'élite, portant le même Bétet Vert dont vous connaissez les traditions. Je vous demande de ne jamais faillir à l'honneur de ce Bétet, qui que nous soyons, miliciens ou de carrière. On nous regarde, on nous connaît, on nous repère facilement.

**ESPRIT :** Celui de Chasseur Ardennais, esprit d'entraide, de camaraderie, de loyauté. On NE triche PAS envers des camarades ou des supérieurs.

**BUT :** Tout d'abord mériter la confiance que nos chefs et nos amis mettent en nous. Pour cela, nous devons avoir

des pelotons, des compagnies et des services en parfaite condition de préparation militaire. Ceci doit se concrétiser dans les domaines suivants : physique, technique, pratique et avoir un moral prêt à toute épreuve.

Voilà, Chasseurs Ardennais, les points essentiels sur lesquels j'insisterai en tant que votre chef de corps. Je sais qu'en vous disant cela je rejoins les idées de tout le cadre de ce Régiment auquel j'accorde tout ma confiance.

Et en vous citant ces idées, je ne peux manquer de rendre un hommage reconnaissant au lieutenant-colonel Delogne et à tous les Chefs de Corps qui m'ont précédé au commandement du Régiment pour m'avoir, le premier remis un régiment animé de l'esprit et du moral que je connais ; les plus anciens, pour avoir dans l'esprit Chasseur Ardennais, depuis si longtemps, tracé la voie de notre magnifique renommée. Cette renommée a été aussi acquise par le dévouement inlassable et la compétence de notre cadre auquel j'adresse, principalement aux plus anciens, mes chaleureuses félicitations.

Je vous engage à poursuivre ensemble, jeunes et anciens, la tâche parfois lourde et difficile, de défendre l'honneur et la renommée de notre Régiment.

J'adresse également des vœux de bonheur pour vos familles. A vos parents, jeunes miliciens, je souhaite qu'ils soient toujours fiers de leur fils, soit-il au Régiment de Chasseurs Ardennais ou de retour dans la vie civile.

Aux familles du cadre et des volontaires de carrière, je souhaite de vivre heureux et en plein bonheur dans la communauté des Chasseurs Ardennais. Que tous soient assurés de ma sollicitude à leur égard.

J'assume également la Fraternelle des Chasseurs Ardennais de tout l'intérêt que je porte à son existence et à son développement.

Je suis parfaitement conscient que ses membres sont, et resteront pour la Nation, les fidèles gardiens de nos traditions ; je souhaite que leur exemple nous rappelle notre devoir envers le Roi, notre Pays et notre Drapeau.

Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Chasseurs Ardennais, je souhaite que chacun soit heureux dans son beau Régiment, soyez persuadés de tout mon attachement à chacun d'entre vous et TOUS ensemble faisons honneur à notre devise :

RESISTE ET MORDS

## CHALLENGE «LECLERC»

Le Prix LECLERC, compétition internationale de tir, s'est disputé le 11 juillet à Bourg-Léopold. Le 1 Cy représentait la Belgique à cette importante épreuve groupant sept nations de l'OTAN.

Classement final:	Points
Allemagne	1.263,75
Belgique (1 Cy)	1.240
Pays-Bas	1.161
Etats-Unis	1.061
Canada	1.054,75
France	963
Royaume-Uni	931,75

Le 1 Cy a remporté les prix suivants : La Plaque d'argent LECLERC et les Médailles d'Argent décernées à l'équipe classée deuxième.

Les plaques Général Montgomery, offertes par l'Allemagne aux membres de la meilleure section au classement général.

Le Trophée Général Gale, offert par les Etats-Unis et décerné à la meilleure équipe de la marche d'approche et du parcours du combattant.

Le Trophée Sir Eugen Millington Drake, offert par la Belgique à la meilleure section de la marche d'approche et du parcours du combattant.

Le Trophée Général Curie, offert par le Canada à la meilleure section de la phase défensive.

Les résultats de l'an dernier étaient les suivants :

Belgique (1 Ch. A.)	1.346,75
Pays-Bas	1.315
Canada	1.240
Royaume-Uni	1.233,50
Allemagne	1.171,50
France	1.158
Etats-Unis	1.076,50

Des Chasseurs Ardennais démobilisés étaient venus encourager leurs compatriotes à Bourg-Léopold : Dagnelies, Honoré, Philippe, Laurent, Corman, Limbourg. Ceux-ci faisaient partie de l'Equipe Leclerc du 1 Ch. A. l'an dernier.

Le Colonel Delogne et le 1er sergent-major Flament y étaient également.

## DEUX NOUVEAUX BEM

Deux officiers Ch. A. ont réussi les épreuves de Brevet d'Etat-Major. Il s'agit des capitaines Dieu et Mathen.

Nous félicitons vivement ces deux capitaines qui ont fait honneur au Bêret Vert en décrochant les foudres de guerre.

Le capitaine BEM Dieu a, durant son séjour à l'Ecole de Guerre, établi, conjointement avec les capitaines Bougerol et Soupart, un remarquable et imposant travail sur le comportement de la 1. D. Ch. A. au cours de la campagne de 1940 et sur la recherche des causes de celui-ci.

Quant au capitaine nouvellement BEM, lui aussi, Paul Mathen, fils de notre ancien président national, il n'a malheureusement pas été réaffecté au 1 Ch. A., mais désigné pour le QG de la 16<sup>e</sup> Division, commandée d'ailleurs par un Arlonais : le général-major Fernand Wagner.

(sés) LAMOTE  
Gen. Maj.  
Comd. 1 Div.

## Les vainqueurs du Leclerc, retour à Bourg-Léopold



Comme nous l'annonçons par ailleurs, un certain nombre de Chasseurs Ardennais, aujourd'hui démobilisés, mais ayant fait partie de l'équipe du 1 Ch. A qui a remporté, pour la Belgique, le challenge Maréchal Leclerc en 1968, avaient eu le geste de se rendre à la compétition de cette année, à Bourg-Léopold, afin d'encourager nos représentants, c'est-à-dire la 1 Cy.

## MARCHE DU SOUVENIR

La 2<sup>e</sup> compagnie (cadre et personnel) comprenant 4 officiers d'active, 1 COR, 9 sous-officiers d'active, 4 sergents militaires, 8 volontaires de carrière et 65 militaires a participé à la Marche du Souvenir.

Le lieutenant-colonel Stenuit, le 1<sup>er</sup> sergent-major Talbot et les militaires Boyv, Deloock, Marchetti, Declercq, Faniel, Pourbaix de IEMS étaient également de la partie.

Notre 1<sup>er</sup> sergent-major Talbot n'eut pas tâche facile avec ses... bons... nonante kilos et une déchirure du tendon. Il mit un point d'honneur à terminer malgré la blessure qui l'a fait souffrir pendant plusieurs kilomètres.

## STERNFAHRT-HESSENTA 69

Le Lt Dumont, le 1er sgt Colbrant et le sdt Lemeur ont représenté la Belgique et les Chasseurs Ardennais à cette compétition qui a eu lieu dans un cadre international.

Ci-après, extrait d'un note émanant du Commandant de la 1<sup>re</sup> Division d'Infanterie :

« Je félicite les équipes qui ont participé et particulièrement l'équipe du 1 Ch. A. qui emporte la coupe des unités belges grâce à sa régularité et son mordant ».

Posent ici devant les trophées dont ils avaient fait la plus ample moisson, l'an dernier, de gauche à droite : Corman, Laurent, Dagnelies, Philippe, le 1<sup>er</sup> sergent-major Flament (toujours au 1 Ch. A., bien sûr), Limbourg, Honoré, et le lieutenant-colonel Delogne qui commandait le bataillon à l'époque de cet unique exploit.

(Cliché « Journal du Corps »).

## RETROUVAILLES, QUINZE ANS APRES



En 1954, le 1<sup>er</sup> sergent Achille De Deckere avait sauvé d'une mort certaine, près du camp de Vogelsang, un garçonnet de dix ans qui était en train de s'enliser dans la boue. Quinze ans plus tard, l'adjudant De Deckere, qui administrativement fait partie du 1 Ch. A., mais est toujours en subsistance au camp de Vogelsang, a vu se diriger vers lui, dans un café, un soldat de la Bundeswehr qui le dépasse d'au moins une tête : c'était Ernst Paffrath qui avait été sauvé par lui.

La photographie ci-dessus montre la vigoureuse poignée de mains entre notre adjudant et celui qu'il a sauvé, lequel travaille actuellement dans une fabrique de meubles à Gemünd.

(Cliché « Journal du Corps »)

## TOMBOLA

Si, au sein de la Fraternelle, nous avions une vingtaine de « VRAIS », braves, dévoués comme le 1er sergent-major Jean Talbot (porte-drapeau de la Section 1 Ch. A.) et Robert Fradecourt (adjudant pensionné, Section d'Arlon) qui ont viré respectivement 50.000 et 45.000 F l'opération CITE DE L'ESPOIR, serait déjà réussie. Mais... ce n'est pas le cas ! Il en va tout autrement. Ça ira, bien sûr ! Mais cela pourrait encore aller beaucoup mieux.

Nous adressons à ces deux braves qui se dévouent sans compter pour les enfants handicapés de La Cité de l'Espoir et le bon renom de la Fraternelle nos remerciements les plus vifs et nos chaleureuses félicitations.

## PETITE MISE AU POINT

Notre Président national, M. Albert HUBERT, a fait encarter des bulletins combinés (virement - versement) dans LE CHASSEUR ARDENNAIS. Certains n'ont pas pris la peine de lire le « mode d'emploi » qui était cependant très bien expliqué dans l'éditorial du Président national.

Il n'y a pas que la Section 1 Ch. A. qui intéresse les Chasseurs Ardennais ou alors... certains n'ont pas compris.

Quelques-uns m'ont viré ou versé des sommes variant de 20 à 500 F sans indiquer le motif du paiement.

Etant donné que ces bulletins combinés avaient été conçus pour la tombola la contre valeur en billets ou carnets de tombola leur a été évitée.

Certains n'ont retourné l'envoi, sans explications ! ? ! ? !

Dans le présent bulletin vous trouverez encore un formulaire de virement et versement. Veuillez, je vous prie, indiquer le motif du paiement au verso (tombola - cotisation - soutien, etc...). Soyez gentils, cela ne coûte pas plus cher et... si possible indiquez également votre adresse complète afin de éviter de nombreuses recherches dans les fichiers. J'ai passé un temps énorme à essayer de déchiffrer certaines adresses et à en compléter d'autres. Je n'ai pas que la tombola. Il y a aussi plus de 1.400 membres à la Section 1 Ch. A. Le secrétaire du bataillon doit « tourner rond » également. J'ai encore la Section d'Allemagne des Vétérans du Roi Léopold III, le secrétariat du Club Sportif Ardennais et suis encore membre du Comité des Familles de la Place de Spich. Merçi d'avance pour votre compréhension.

## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold au major Dohy.

La Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant Perquet.

La Médaille du Militaire combattant : adjudant-chef Bastin, adjudants Reul, Gerin, Perniaux, Monville, Vannembereck, Pequet, Spirelet au 1er sergent-major Dumont, au 1er sergent Guisset et au caporal Coulon.

La Médaille du Volontaire de Guerre Combattant : l'adjudant Gerin et au sergent Vandeuere.

La Décoration Militaire de Première Classe : aux 1ers sergents-majors Origier et Gerardy, au 1er sergent Hermal et au caporal Detry.

La Décoration Militaire de Deuxième Classe : aux 1ers sergents Mattagne et Colbrant, aux sergents Stienlet, Bastin, Somja, Merlin, Lejeune et au soldat Sinnen.

La Médaille Commémorative de la Guerre 40-45 à l'adjudant Pequet, au 1er sergent Guisset.

Nous félicitons vivement tous ces décorés.

## UN NOUVEAU COMMANDANT

### A LA 7<sup>e</sup> BRIGADE



Le 24 juin dernier, à Spich, dans la cour d'honneur du Quartier colonel BEM Deschepper, le colonel BEM Marlière a remis le commandement de la 7<sup>e</sup> brigade d'Infanterie blindée, dont fait partie le 1 Ch. A., au colonel BEM Demarche. Assistaient notamment à la cérémonie le lieutenant général Franck, commandant en chef des Forces belges en Allemagne, les généraux-majors Dalleur, Lamote, Breex et Champion, ainsi qu'un très grand nombre d'officiers supérieurs. Le président national représentait la Fraternelle.

La photographie ci-dessus montre le commandant de la 1<sup>re</sup> Division, le général Lamot, et le colonel BEM Demarche saluant les troupes lors du défilé en tête duquel venaient les troupes du 1 Ch. A., conduites par le nouveau chef de Corps, le lieutenant-colonel Stenuit.

Le colonel BEM Demarche est originaire de Sinsin (province de Namur) ; il était à l'Ecole royale militaire en mai 1940 et a, ensuite, occupé de nombreuses fonctions, notamment celles de chef de Corps du 4 Cy. Son dernier emploi, de 1966 à 1969, a été celui de professeur à l'Ecole de Guerre.

(Cliché « Journal du Corps »).

## DECES

Des membres de notre grande famille de Chasseurs Ardennais ont eu à déplorer la perte d'un de leurs parents : le colonel et Mme Stenuit ; l'adjudant Marcel Gombere ; l'adjudant-chef et Mme Bastin ; Le 1er sergent-major et Mme Origer ; l'adjudant Pequet ; l'adjudant et Mme Feltesse ; Le 1er sergent-major et Mme de Barse ; l'adjudant et Mme Van Den Eede.

Nous prions ces familles durement éprouvées de bien vouloir trouver ici l'expression de nos vives et sincères condoléances.

Un ancien du 1 Ch. A., le 1er sergent-major Tilmant (Milo) est décédé accidentellement.

## NOMINATIONS

Au grade de sous-lieutenant : les adjs Cor Van Meulen et Tuls.

Au grade de 1er sergent-major : les 1er spts Deprez, Brassart et Huissemans.

Au grade de 1er sergent : le sergent Deladrier.

Au grade de sergent de réserve : les cpx Cés. Sgts : Debauche, Detriche, Van Leeuw, Decoux, Hasencléver.

Au grade de caporal : Mathy, Penasse, Legreve, Meis, Cautriez, Deglime, Van Daelen, Bogaert, Dehout, Denolf, Aubry, Nowé, Bleret, Miller, Stille, Van Kerckhoven, Lambert, Laret, Mees, Caudron, Christophe, Goose, Brichard.

## COMMISSIONNEMENTS

Au grade de sous-lieutenant : les adjs Cor Denoel, Delcominette, Van Hout.

Au grade de caporal : Damien, Laret, Lessens, Jaspas, Hanson, Dony, Lenaerts, Lakaye.

Nos plus vives félicitations à tous ces heureux promus.

## ADMISSION A LA PENSION

L'adjudant-chef Tafniez a été pensionné sur demande à la date du 1er août. Nous lui souhaitons une longue, longue, longue, heureuse et paisible retraite. Son passage parmi nous fut trop bref, c'était un très bon camarade qui avait rapidement conquis l'amitié et l'estime de tous ses collègues.

## L'INEXORABLE LOI DES MUTATIONS

Le 1er sergent Maillard est passé au 3 Gn. Le 1er sergent Huissemans au Sv Place de Duren, l'adjudant Frappé et le 1er sergent Devos au 4 Cy. Le sergent Stienlet au Sv Place de Ludenscheid.

Le commandant BEM Dujardin à la 1<sup>re</sup> Div.

Le commandant Segard à l'E.I.

Le capitaine Beekman à l'E.I.

Le commandant Gohy au Camp de Vogelsang.

Le commandant Gohy était l'officier le plus ancien au Bataillon, suivi par le capitaine Beekman. Nous voyons ces deux « vieux piliers » nous quitter après de si longues années. C'est avec regret et non sans nostalgie. Certains disent qu'il « faut du sang neuf » ! Mais le sang neuf ne possède pas toujours les qualités requises pour remplacer celui que l'on possédait !

Certains partent... d'autres arrivent ou... nous reviennent.

Le major BEM Detrembleur et le capitaine BEM Dieu sont revenus au 1 Ch. A. après une longue absence.

Le sous-lieutenant Pitz a remplacé le capitaine Beekman à la Sec. Pers.

Le capitaine Dubois est arrivé de l'E.I.

## COURS BREVET 1

Les 1er sgt Matagne, Hottart, D'Haese ont satisfait brillamment aux épreuves pour l'accession au grade de premier-sergent-major.

## LE CLUB SPORTIF ARDENNAIS

Toujours présent et bien vivant, plus vivant que jamais puisque nos deux équipes viennent de gagner le premier match de la nouvelle saison.

3 septembre 1969 :

Ardennais - Delbrück 2-1 (Vétérans)  
Brand - Ardennais 0-11 (Équipe C)  
Le classement final de la saison 69-68 ne promettait pas grand-chose de bon.  
Vétérans : Équipe classée 6<sup>ème</sup>.  
Équipe C : Équipe classée 5<sup>ème</sup>.  
Avec un moral de fer et DEUX présidents (un d'honneur et un d'action) il se pourrait que nos deux équipes parviennent à « péter des flammes ».

### Composition du Comité

Président d'honneur : Lieutenant-colonel Stenuit.  
Président d'action : Adjudant Reul.  
Trésorier : Adjudant Acton.  
Secrétaire : Adjudant Leuris.  
Délégué Vétérans : 1er Sgt-Maj. Dillien.  
Délégué Équipe C : Caporal G. Renard.

### Les Équipes :

#### VÉTÉRANS :

1er sgt-maj. Oly  
1er sgt Anciaux  
1er sgt-maj Antoine  
1er sgt-maj. Carryn  
Sgt Fris  
Cpl Lejeune  
1er sgt-maj. Brassart  
1er sgt-maj. Gerardy  
1er sgt-maj. Geurten  
1er sgt-maj. Kaddon  
1er sgt-maj. Adam  
1er sgt-maj. Dillien  
1er sgt-maj. Origer  
Cpl Dessart  
Cpl Ferraro  
1er sgt-maj. Deprez  
1er sgt-maj. Flamant  
Cpl Hologne  
1er sgt-maj. Houben  
1er sgt-maj. Leclere  
Sgt Marlier  
Mdl Vignerot

#### ÉQUIPE C

Sgt Lejeune  
Cpl Fery  
1er sgt Colbrant  
1er sgt Matagne  
Sgt Aelberts  
Sgt Somja  
Sgt Vanduille  
Cpl Flamme  
Cpl E. Renard  
Cpl Brisson  
Sdt Calusse  
S-Lt Paermentier  
1er sgt Beyers  
1er sgt Vaessen  
Sgt Colette  
Sgt Van Gysel  
Lt Dumont  
Cpl Robette  
Sgt Quint  
Sgt Corvriendt  
Cpl Docq  
Cpl Nicolas  
Sdt Rodriguez  
Sdt Schippers  
Sgt Hugo  
Cpl Paye  
Mdl Paermentier

### Entraineur : Capitaine Dessart.

### Calendrier des matches aller

3 sept. Ardennais - Delbrück (Vétérans) 2-1  
17 sept. Ardennais - 4 TTr (Vétérans)  
1 oct. Ent. Spich - Ardennais (Vétérans)  
15 oct. 3 A - Ardennais (Vétérans)  
5 nov. Ardennais - Old CHAPS (Vétérans)  
12 nov. Ardennais - Bensberg (Vétérans)  
dés. Rorath - Ardennais (Vétérans)  
17 déc. 17 RA - Ardennais (Vétérans)

### Équipe C :

Brand - Ardennais 0-11  
Butz 66 - Ardennais  
Ardennais - Ent. Spich  
Ardennais - 4 TTr  
Delbrück - Ardennais  
Ardennais - Cologne  
17 RA - Ardennais



### 50 KM DE MARCHÉ - MARCINELLE

Classement des « marcheurs du 1 Ch. A. » :

Goosse 3<sup>e</sup> militaire en 5 h 21' 24"  
Fallier 5<sup>e</sup> 5 h 28' 00"  
Berben 6<sup>e</sup> 5 h 42' 16"

Deffère 7<sup>e</sup> 5 h 50' 08"  
Mees 8<sup>e</sup> 5 h 50' 08"

Lambert 10<sup>e</sup>  
Renard 13<sup>e</sup>

L'équipe du 1 Ch. A. (ci-dessus) s'est classée première et a remporté le Challenge Lothier.

### MARIAGES

C. GEUBELLE a contracté mariage avec Mlle Agnès VAN DEN BOSCH.  
J.C. MONESTE avec Mlle Françoise ELOIR.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

### NAISSANCES

Marie-Françoise chez M. et Mme Michel CARLIER-KAISIN.

Bruno chez le lieutenant et Mme PAERMENTIER.

Michel chez le capitaine et Mme DES-SART.

Georgy chez le sergent et Mme RENARD.

Serge chez le 1er sergent et Mme SARLETTE.

Annick chez le caporal et Mme Emile RENARD.

Sandra chez le sergent et Mme GOFFIN.

Rudy chez le caporal et Mme MOURY.

Nous souhaitons la bienvenue en ce monde à tous les nouveaux nés et félicitons les parents heureux et comblés.

### NOUVELLES D'AFRIQUE

Jacques Cauffmann avec l'adjudant Thomez et les adjudants-chefs Crustin et Davignon ont liquidé, en un clin d'œil, 100 carnets de tombola.

Ce qui est encore plus formidable, cette poignée de Chasseurs Ardennais en Afrique a réclamé 100 carnets !

Voilà du bon travail effectué par quelques braves dévoués à toutes les causes Ch. A.

Antoine Bastogne, BP 161 GEMENA UBANGUI, est très heureux de reprendre contact avec la Fraternelle des Ch. A. Mobilisé au 2 Ch. A. - 8e Cie en 1939, Commandant Lardinis. Blessé sur la Dendre à Wespelaar le 19 mai 1940.

Auguste Gresse, adjdt-chef Gend, ancien du 2 Ch. A. du 15-6-1937 au 31-1-1940 a également rejoint la Fraternelle. A été recruté par l'adjt-chef Gend Davignon.

### VIGILANCE

Notre camarade Volvert, de garde le 7 juillet, voyant un mur menaçant de s'écrouler suite à la forte tempête a alerté le personnel de la Place.

Grâce à son initiative, du charroi et du matériel ont pu être évacués avant l'écroulement du mur.

Aux félicitations du Commandant de la Place et du Commandant du 1 Ch. A. nous joignons les nôtres. Bravo Volvert.

### ENCORE UN DEPART

Le bulletin précédent nous apprenait le départ du colonel BEM Marlière, commandant la 7<sup>e</sup> Brigade d'Infanterie, pour le commandement de la Province de Luxembourg à Arlon.

Le major BEM Gonsotte, Chef d'Etat-Major de la 7<sup>e</sup> Brigade a été désigné pour d'autres fonctions à l'École de Guerre.

Le major BEM Gonsotte, Chasseur Ardennais d'avant-guerre (2 Ch. A.) était très bien connu dans les milieux Chasseurs Ardennais. Au 1 Ch. A., il avait commandé la compagnie Sp et avait été ensuite commandant en second du bataillon. Cet officier supérieur de très grande valeur a soutenu et aidé considérablement la Section 1 Ch. A. de la Fraternelle. Sa modestie en souffrira peut-être, mais je tiens à lui exprimer les remerciements les plus vifs de notre Section de la Fraternelle.

M. L.

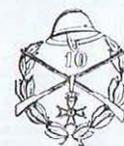
N.D.L.R. — Nous avons appris que M<sup>me</sup> Leuris, épouse de notre super-dynamique secrétaire du 1 Ch. A. et de la section 1 Ch. A., avait dû subir une intervention chirurgicale. Nous lui souhaitons un heureux et rapide rétablissement.

1914 - 1918

## FRATERNELLE

des Anciens Combattants du 10<sup>e</sup> de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



1914 - 1918

## VERBODERING

der Oud-Strijders van het 10<sup>e</sup> Linie

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARK

### SECRETARE :

J. APPART, 1, rue de Rosendaal, Bruxelles 19 — Tél. (02) 43.68.45

### PRESIDENT :

C. BEKE, J. Van Arteveldeplein 20, Gent - Gand — Tél. (09) 25.40.92

A la suite de la décision prise par notre Congrès national et du premier envoi de notre bulletin aux membres de la Fraternelle du 10<sup>e</sup> de Ligne, nous avons reçu un certain nombre de messages de sympathie et de remerciements, nous congratulant notamment pour la tenue de notre bulletin. Nous nous en réjouissons. L'intégration des anciens des deux générations se fait dans les meilleures conditions.

### NECROLOGIE

Dans son numéro des 14-15 août 1969, le journal « Vers l'Avenir » a annoncé le décès, survenu le 12 août, du lieutenant-colonel Léon Egon, ancien trésorier successivement du 10<sup>e</sup> de Ligne, des Chasseurs Ardennais et du R.F.N., combattant, invalide 1914-18 et prisonnier Oflag 1940-45. Ses funérailles ont eu lieu à Jambes le 14 août.

Notre Fraternelle conservera pieusement le souvenir de ce brave et sympathique camarade, et elle prie Madame Egon et sa famille de trouver ici l'expression de nos sentiments de vive et profonde sympathie.

### XL<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'U.F.A.C. 1914-1918

Le périodique « L'Union - Eendracht » de l'U.F.A.C. 1914-1918 a publié le menu un compte rendu des cérémonies qui ont marqué le 40<sup>e</sup> anniversaire de cette institution.

Nous en donnons ci-après un exposé à grands traits.

La célébration de ce jubilé a comporté deux volets : la journée traditionnelle de l'U.F.A.C. le 15 mai, et un goûter champêtre le 12 juin.

La dernière manifestation du 15 mai fut un hommage au roi Albert par le conseil d'administration de l'U.F.A.C., dont le président national, M. André Lohest, déposa une couronne « lavée aux couleurs nationales au pied de la statue équestre de l'Albertine.

Le conseil se rendit ensuite à l'hôtel de ville de Bruxelles. Dans le cadre de la prestigieuse salle gothique, dont le pourtour était orné des drapeaux des Fraternelles, et où avait pris place la musique des Guides, se tint la séance académique. Le président national y accueillit le bourgmestre, M. Cooremans, et de nombreuses personnalités.

Dans un discours du plus pur patriotisme, le président national retraça la rude épreuve que, sous la conduite du roi Albert, subit notre armée pendant les 52 mois de guerre. Il définit ensuite les buts visés par les fondateurs de l'U.F.A.C. : grouper les Fraternelles régimentaires en une Fédération nationale, et imprimer à celle-ci le caractère d'un mouvement à objectifs moraux, évaluant a priori toutes questions susceptibles d'entraver la pratique de la solidarité, de la fraternité et de l'esprit de corps acquis pendant la guerre ; le patriotisme, le respect des traditions et le culte du souvenir.

Ayant évoqué le souvenir des précurseurs de l'U.F.A.C., auxquels il associa le général Louvain qui en assumait la présidence pendant plus de 30 ans, M. Lohest lança un pressant appel en faveur de l'Union des Belges. Il remit ensuite la Médaille de la Reconnaissance de l'U.F.A.C. à M. Cooremans, en témoignage de sa courageuse attitude pendant la guerre de 1940.

Dans l'allocution qu'il prononça ensuite en néerlandais, le Général Lagae exalta à son tour l'union et la fidélité à l'histoire, l'unité et l'autre restées intactes au sein des Fraternelles et forma le vœu que ces vertus soient comprises et respectées par la jeune génération.

Après la séance académique, cérémonie d'hommage au Soldat Inconnu, toujours émouvante dans son rite habituel, en présence

Ingevolge de door ons nationaal Congres getroffen beslissing en door de eerste zending van ons bulletin aan de leden van de Verbodering van het 10<sup>e</sup> Linie, hebben wij een aantal sympathie- en dankbetuigingen ontvangen, waarin wij worden gelukkiggewest voor de standing van ons bulletin. Wij verheugen ons daarover. De integratie van de oudstrijders van de twee generaties geschiedt onder de beste voorwaarden.

### OVERLIDENSBERICHT

In het dagblad « Vers l'Avenir » van 14-15 oogst vernamen wij het afserven van luitenant-colonel Léon Egon, gewezen Schatbewaarder van het 10<sup>e</sup> Linie, de Ardeense Jagers en de R.F.N., oudstrijder, invalide 1914-18 en krijgsgevangene Oflag 1940-45.

De begrafenisplechtigheid greep plaats te Jambes op 14 augustus.

De Verbodering bewaart een trouw aandenken van zijn waarde en sympathieke vriend. Aan mevrouw Egon en haar familieleden bieden wij onze innigste blijken van deelneming aan

### 40<sup>e</sup> VERJAARDAG VAN V.V.V.-U.F.A.C. 1914-1918

Het zal zeker wel aangenaam zijn voor sommigen onder ons die er niet aan konden deelnemen, een beknopt verslag te lezen over de twee dagen feestelijkheden die de jubelung van het 40-jarig bestaan van V.V.V. bekwamen; te weten, ten eerste, de officiële V.V.V.-dag; ten tweede, een gezellige namiddag-openlucht-koffietafel.

Op 15 mei dus startte het feest met een bloemenhuide aan Koning Albert. Een prachtige kroon werd aan 's Konings standbeeld neergelegd door Voorzitter André Lohest.

Vervolgens trok de beheberrad stoetsgewijze en vergezeld door al de vlaggen onzer Verboderingen naar het beroemd gotisch stadhuis van Brussel, alwaar Burgemeester Cooremans en tal van officiële personaliteiten hen opwahtten, dit alles opgeluisterd door de muziekkapel der Gidsen.

Hier nam de Nationale Voorzitter het woord om, in enkele betekenisvolle zinnen, de historic van V.V.V. uiteen te zetten, steunend op de beweegredenen die de stichters ervan bezield hebben en die, na veertig jaren, nog steeds de brandpunten vormen van onze Vereniging, namelijk : Solidariteit, Broederschap, gezonde Verstandhouding en in 't bijzonder trouw aan de Nagedaachtens van hen die sneuvelen voor het Hoger Ideaal.

Hij besloot met hulde te brengen aan de afgestorven leden en wel speciaal aan Generaal Louvain die meer dan 30 jaar het voorzitterschap waarmade en ons nog steeds doet herinneren aan ons aller blijvende leuze : Behouden van de Eenheid van het Land, Eendracht van het Volk, Vrijheid en Vrede.

Daarna overhandigde de Heer Lohest de erkentelijkheidsmedaille van V.V.V. aan Burgemeester Cooremans voor zijn edelmooedig gedrag gedurende de oorlog van 1940.

Generaal Lagae, in 't Nederlands, vertolkte de franstalige rede van de Nationale Voorzitter, die nadruk leggend op de hoge betekenis der Belgische geschiedenis en onze jeugd aansporend hierin schitterende lessen van humanisme, vrijheidsleide en oprechte Vaderlandse verkleefdheid te vinden en voort te werken zoals hun vaders en voorouders het ten allen tijde deden.

Na deze betekenisvolle zitting vervolgde de ceremonie met de altijd roerende beedevaart naar de ruststede van de Onbekende Soldaat waar de Afgevaardigden der Verboderingen, vlag aan kop, bloemen en kronen neerlegden en de vlam aanwakkerden, terwijl de klaroenen de pakkende Minuut-Stille nog verdiepten bij het dof blazen van « Aan de Doden ».

Deze boeiende plechtigheid voltooid, trokken de aanwezigen, gevolgd door een talrijke toeloop van volk, naar de Zavelkerk, om er de H. Mis bij te wonen, de gesneuvelden en afgestorven wapenbroeders ter ere.

des délégations des Fraternelles entourant leurs drapeaux : dépôt de fleurs sur la dalle funéraire, ravivage de la Flamme du Souvenir et exécution du Lamento de la sonnerie aux Morts.

De la Colonne du Congrès, les participants se rendirent à l'Eglise du Sablon où, en présence des représentants du Roi, du roi Léopold, du Primate de Belgique et du ministre de la Défense nationale, et d'une nombreuse assistance, la messe fut célébrée à la mémoire de tous les camarades décédés.

La journée prit fin par une réception à l'U.F.A.C. et un banquet à l'hôtel Métropole.

12 juin : goûter champêtre, rehaussé de la présence du Roi et de la Reine.

Dès 14 h, au stade des Trois Tilleuls à Boitsfort, endroit charmant; température estivale. En place, deux musiques militaires qui se relayèrent pendant la visite de nos Souverains; autour de la vaste plaine, disposées en bon ordre, tables et chaises; de loin en loin, six buffets self service amplement garnis.

A 16 h, le Roi et la Reine y font leur entrée, salués par la Brabançonne, dont les derniers accords sont couverts par de frénetiques applaudissements. Accueilli par le bourgmestre de Boitsfort et par M. Lohest qu'entoure son conseil d'administration. Pas de discours; un minimum de protocole.

Et la visite commence : la Reine à l'aile droite du stade, le Roi à l'aile gauche. Ils se rejoindront au fond du stade, et se sépareront à nouveau pour continuer leur tournée.

La Reine, toute souriante, aimait à s'informer. Le Roi aussi, posait des questions dont les réponses suscitaient souvent le rire des Anciens et du Roi lui-même. Des dialogues brefs, enjoués et sans façon.

A 18 h, le Roi et la Reine se retiraient sous les acclamations après avoir serré des centaines de mains. Au hasard des rencontres et des contacts improvisés, on peut croire que nombre de régiments de l'époque, sinon tous, étaient représentés aux Trois Tilleuls par plus de 2.000 anciens venus de tous les coins du pays. Four eux, ce fut un après-midi bienfaisant; pour les organisateurs, la satisfaction d'une réussite parfaite.

Le goûter champêtre du 12 juin constitua en quelque sorte le sommet des manifestations jubilaires de l'U.F.A.C.

## UNE HISTOIRE ORIGINALE

Voici qu'une heureuse rencontre nous a mis entre les mains le journal «L'Avenir du Luxembourg» daté du 22/3/1967 qui, soit dit à son honneur, s'intéresse encore aux Anciens 1914-18. Il relate, en effet, dans ses colonnes, accompagnée d'une photographie bien réussie, une anecdote concernant deux de nos sympathiques et dévoués Frères d'Armes.

Nous sommes particulièrement heureux de vous la communiquer. D'autre part, nous remercions sincèrement l'estimé quotidien pour l'intérêt qu'il nous apporte et lui cétons volontiers la plume.

En 1914, Léon Clause et Théophile Lahure faisaient partie de la même compagnie du 10<sup>e</sup> de Ligne.

Ils étaient incorporés à la 6<sup>e</sup> compagnie.

«Avec les camarades Amédée Ottelet de Mussy-la-Ville, et Antoine Gillet, de Veemont, nous a précisé M. Clause, nous avions conclu un arrangement entre nous quatre : en cas de blessure survenue à l'un ou à l'autre, les trois rescapés ne pouvaient l'abandonner.»

Ainsi, le 27 octobre 1914, Théophile Lahure était grièvement blessé. Comme tous les autres camarades le conduisant au poste de secours. Sur deux fusils, ils installèrent le blessé qui perdait son sang en abondance, et qui était inconscient.

Son état était désespéré et le médecin militaire, après un examen sommaire, le déclara irrémédiablement perdu.

Les trois soldats retournèrent au front le cœur gros. Ils venaient de perdre un ami.

Trois jours plus tard, le 30 octobre, Amédée Ottelet, de Mussy, était tué derrière une meule de paille, à proximité de la maison du bourgmestre de Zoutenaie.

Ils restèrent deux.

Cinquante-trois ans plus tard, à l'occasion d'un enterrement, Clause apprend que Lahure est vivant et, quelque peu après, ils se retrouvent lors d'une cérémonie à Etalle, alors que chacun avait cru l'autre mort et enterré. Et voilà comment est donnée à tous les Copains, l'heureuse occasion de souhaiter aux deux héros de l'aventure, longue et joyeuse vie au sein de la Fraternelle.

Dimanche, à Signeulx, les deux amis se sont retrouvés une nouvelle fois au cours de la même semaine, et se sont souvenus ensemble des jours de guerre et des amis communs disparus.

A l'actif de Léon Clause, nous aimons à signaler qu'il a récemment été décoré de la Croix d'Officier de l'Ordre de Léopold II et de la Croix de Guerre 1940-45, sincères félicitations. Avec son camarade Théophile Lahure, il assiste régulièrement à nos assemblées générales, et tous deux ont participé au goûter champêtre, le 12 juin, à l'occasion du XL<sup>e</sup> anniversaire de l'U.F.A.C.

Onder de aanwezigen troffen we 's Konings en Z.M. Leopolds gezanten alsook deze van de Primate-bisschop van België en van de Minister van Landsverdediging.

De jubeldag werd besloten met een ontvangst in het lokaal V.V.V. en, zoals het hoort, met een gezellig samenzijn gevolgd door een smakelijk banket opgedist in het «Métropole»-gasthof. Op 12 juni beleefden onze strijdmakkers, in het kader der viering van het veertigjarig bestaan van V.V.V., enkele zeer aangename uren.

We waren immers uitgenodigd tot een gezellig samenzijn, in het sportstadion «De Drie Linden» te Bosvoorde gelegen. De zon was van de partij en verlustigde het jubelfeest, haar weldoende warmte verkwikte en verjongde een menigte van zowat twee duizend deelnemers. Twee puike militaire «bands» verheugden hun publiek met uitzelende jonge en keurige muziek.

Alles was dan ook op meesterlijke wijze ingericht, stoelen voor iedereen en tafels waarop men een lekker kopje koffie kon verorberen, alsook koek of taart, alles knap opgedist. Oprecht iets leuk.

Wezen zij, de inrichters, er hier van harte om bedankt.

Maar het hoogtepunt van het feest werd bereikt toen luidspreekers het bezoek aankondigden van Z.M. Koningin Bouwdevijn en H.M. Koningin Fabiola. Zij hadden er prijs op gesteld een bijzonder merk van sympathieke interesse aan de 1914-18-ders van V.V.V. te betuigen.

En laat ons nu maar eenvoudig bekennen dat deze eer ons aangedaan voor ons een speciaal aangename verrassing betekende. De kleinzoan van onze noot vergeten Opperbevelhebber, Koning Albert, die ons, oude frontsoldaten, komt begroeten, dat betekent zeker iets; iets om niet zo gemakkelijk te vergeten. En zij, de lachende en zo vriendelijke Koningin Fabiola die, evenals de Koning, eraan hield eenieder in alle eenvoud de hand te drukken en een vriendelijk woordje toe te sturen; wel ja dit deed ons oud hart toch een beetje trillen. Alleen oude Ijzerratten verstaan zulk iets, niet waar?

Voorzitter en secretaris hebben handruik niet nagelaten in uw aller naam, een welgemeende nadruk en de uitdrukking ons aller verkleefdheid aan Koningin Bouwdevijn over te maken. Met een vriendelijk gebaar bedankte Hij er u allen voor.

Wat een donderende «Fou de salve» van «Vivat» en «Leve» toen ons Vorsten, te 18 uur, het Stadion verlieten. Zienlijk waren Zij ook getroffen bij het horen van die tweeduizend kelen waarvan de afscheidshulde Hen vergezelde in een gebaar van steere liefde en trouw aan Hen en het beminde Vaderland.

## EEN AARDIG GEVAL

Het gebeurt nu eens dat het toeval ons een aangename verrassing verschaft. Zo is dat nu voor ons het geval geweest toen we in 't bezit gesteld werden van het dagblad «L'Avenir du Luxembourg» dat ons het eigenaardig en tevens gelukkig geval, overkomen aan twee onze leden, mededeelde.

Maar vooraleer verder te gaan houden wij eraan onze dankbaarheid te betuigen aan het sympathiek dagblad dat ons het bevrijd oplevert dat er in België toch nog dagbladen zijn die onze O.S. 1914-18 genegen zijn.

Ziehier nu, in vrije vertaling, het relaas van de «Avenir».

In 1914 maakten Léon Clause en Théophile Lahure deel uit van dezelfde compagnie, 't zij de 6<sup>e</sup>, 't zij het 10<sup>e</sup> Linieregiment.

Met de makkers André Ottelet van Mussy-la-Ville en Antoine Gillet van Veimont, zo verhaalt ons de Heer Clause, waren we onder ons vierden overgekomen dat « Indien er één onder ons wordt gekwetst, de drie andere zich verbinden hem nu in de steek te laten ».

Zo gebeurde het dan, toen op 27 oktober 1914, Théophile Lahure erge kwetsuren opliep. Hun woord getrouw, droegen de drie kameraden hem, erg bloedverliezend en bewusteloos, op twee geweren, naar de hulppost.

De militaire dokter verklaarde, na een kort onderzoek, het geval hopeloos... zonder twijfel verloren.

De drie vrienden vervoegden het front. Ze verloren een vriend te verliezen.

Slechts drie dagen later verloren ze Amédée Ottelet, gedood achter een stromijf staande dichtbij het huis van de burgermeester van de gemeente Zoutenaie.

Twee schoten over.

Drieënvijftig jaar later, tijdens een begrafenis, verneeft Clause dat Théophile Lahure leeft... en zoals het gebeuren moet ontmoeten ze elkaar op een plechtigheid te Etalle, terwijl de ene overtuigd was dat de andere dood was en begraven.

Sindsdien is de twee helden van dit verhaal meermalen de kans te beurt gevallen elkaar te ontmoeten en hun herinneringen aan het front en menige andere «souvenirs» op te halen, maar ditmaal in zonnige vreugde, zoals bv. te Signeulx en Etalle.

Op onze beurt zullen we dan ook van dit verhaaltje gebruik maken om aan onze goeie makkers Clause en Lahure onze beste wensen over te maken, wensen van lang leven en geluk in de rangen van onze Verbroedering.

Voegen we er nog aan toe dat onze vriend Clause onlangs het Kruis van Officier in de Orde van Leopold II en het Oorlogskruis 1940-45 bekam. Onze innigste gelukwensen voor de kerel die, het weze gezegd, aan al onze vergaderingen deelneemt. Is het dan nodig dat we er bij zeggen dat hij met zijn «Copain» Lahure, Koning en Koningin verwelkomde te Bosvoorde?

# La 3<sup>e</sup> Marche du Souvenir

## Consécration d'une éclatante réussite

Donc, du 26 au 29 juin, s'est déroulée la 3<sup>e</sup> Marche du Souvenir allant d'Arlon à Martelange, puis à Bastogne, puis à Chabrehez et enfin à Vielsalm, à travers des itinéraires remarquablement étudiés qui permettent aux participants de faire connaissance avec les richesses variées des régions frontalières de notre Ardenne.

Nous n'entreprendrons pas d'établir ici un compte rendu détaillé de cette manifestation; d'abord, parce qu'un bulletin entier n'y suffirait pas; ensuite, parce que la presse en a largement rendu compte et que la radio et la TV s'y sont également associées, et qu'enfin, ce serait figes après Pâques : le moment est déjà là de commencer la préparation de la Marche 1970 qui s'annonce comme devant être plus spectaculaire encore, au point qu'il faudra sans doute, faute de moyens, limiter le nombre des marcheurs.

Nous nous bornerons, outre un reportage illustré, à rappeler les principales manifestations qui se sont déroulées dans le cadre

## MANIFESTATIONS

La première journée de la Marche a commencé par une cérémonie d'hommage au monument de nos aînés du 10<sup>e</sup> de Ligne à Arlon, en présence d'un grand nombre d'autorités parmi lesquelles M. Raymond Reuter, représentant le gouverneur de la province, le général Champion, le colonel B.E.M. Marlière, nouveau commandant militaire, et le colonel B.E.M. Beaufils, commandant l'Ecole d'Infanterie. Il y avait aussi M. Remon, président de l'Union des groupements patriotiques d'Arlon. Des allocutions furent prononcées par le colonel B.E.M. Rossignol, président du comité directeur, et le lieutenant-colonel Derille, commandant le 3 Ch. A. Le départ effectif fut donné à la plaine des manœuvres.

Hommage fut rendu à Bodange, à la Croix Bricart, par un poloton du 1 Ch. A. Enfin, un hommage plus solennel, auquel participaient tous les représentants des 1 et 3 Ch. A. et la musique F.D.I. fut rendu, en fin de journée, au monument national des Chasseurs Ardennais à Martelange. Laient notamment présents le général-major Groven, chef d'Etat-major de la Force terrestre, le général-major Champion, les chefs de Corps des 1 et 3 Ch. A. et le bourgmestre de Martelange.

Chaque jour au km 7, il y avait distribution gratuite de lait. (Cliché FM)



de la Marche, à citer des chiffres et autres éléments d'information, plus éloquentes que de longs développements, et de continuer par quelques échos ou commentaires.

Au départ, la manifestation a été créée par le lieutenant-colonel Borboux comme une épreuve de marche passant par les lieux où les troupes alliées avaient, en 1944-1945, lutté à nos frontières. Cet objectif, déjà quelque peu élargi en 1968, le fut davantage en 1969; la Marche du Souvenir est devenue une manifestation officielle à laquelle participent les quatre forces de notre Armée : terrestre, aérienne, navale, et la Gendarmerie. Des invitations ont été faites aux Forces armées des pays amis, y inclus les pays ex-enemis. Les civils, et plus particulièrement les groupements de jeunesse et les associations sportives ainsi que des marcheurs individuels, ont été invités.

Le deuxième jour, en présence notamment du député-bourgmestre M. Olivier, il y eut des cérémonies au mémorial du Mardasson, à Bastogne, et au monument Cady ainsi qu'au monument aux morts de la ville. Le défilé dans Bastogne fut malheureusement contrarié par la pluie, que l'on connut seulement ce jour-là dans l'après-midi. Le soir, des manifestations eurent encore lieu à Houtalaise.

La troisième étape, la plus dure, fut marquée simplement par un défilé au monument de Chabrehez.

Enfin, le jour 4, les marcheurs, qui suivaient trois itinéraires différents, ont rendu hommage aux monuments de Rochelinal, tandis qu'une manifestation traditionnelle se déroulait à Grand-Halleux. La journée se clôtura par la cérémonie d'apothéose au parc communal de Vielsalm, sous la présidence du ministre de la Défense nationale, M. P.W. Segers, et en présence d'un grand nombre de personnalités parmi lesquelles les généraux Hoycis et Degraeve. Les allocutions furent prononcées par le lieutenant-colonel Derille, MM. Wasterlain, directeur général de l'Administration de l'Education physique et des Sports, le député permanent Boch, le bourgmestre Remacie et le ministre Segers. Ce dernier, qui devait répéter ensuite des déclarations devant le micro de la R.T.B., tint à souligner hautement le caractère remarquable de la Marche qui est, a-t-il dit, le symbole de l'union et de l'unité de l'Armée. Le ministre de la Défense nationale mit encore l'accent sur les participations alliées, sur les contacts qui s'établissent ainsi entre civils et militaires, et sur la nécessité de poursuivre et développer l'entreprise.

Chacun de ceux qui avaient accompli toute la Marche reçut une médaille et un diplôme.



## LES PARTICIPANTS

Il y avait 300 participants à la première Marche du Souvenir, et 1.600 à la deuxième.

Dernière étape. L'avant-garde encouragée par le major Pissot, commandant en second du 3 Ch. A., et en tête de laquelle se trouvent le capitaine finlandais Selim, le lieutenant-colonel Derille, le général Champion et le major BEM Cougnat.

Le nombre de ceux qui ont fait toute la troisième Marche a été exactement de 3.220, soit 2.673 militaires et 547 civils, et par ailleurs, 3.055 Belges et 165 étrangers. En outre, 207 participants ont été régulièrement inscrits à une ou plusieurs étapes. Le nombre d'abandons a été seulement de 62, ce qui signifie que 3.158 marcheurs ont terminé à Vielsalm.

Répartition des unités militaires belges : Forces belges en Allemagne, 30 détachements; Forces de Défense de l'Intérieur, 36 détachements; Force Aérienne, 5 détachements; Force Navale, 3 détachements; Gendarmerie, 2 détachements. En outre, seize unités étaient représentées par 23 militaires individuels.

Participants étrangers : cinq détachements militaires britanniques, représentant 64 hommes; un français (7 hommes); un autrichien (6 hommes); deux allemands (41 hommes); un luxembourgeois (28 hommes). Pour les civils, il y avait deux Suisses : M. Jean-Louis Tournier et M. Hans Haudenschild qui est architecte et, chose peu courante, parle couramment le flamand; cinq Français du Club athlétique des Marcheurs creillois; un Finlandais, le capitaine Matti Selim qui son épouse suivait en voiture; dix Hollandais, dont M. Dejonghe (65 ans).



Le détachement français, sur lequel veille un des hélicoptères qui ont participé activement à toute la marche. (Cliché FM)

Répartition des marcheurs par régimes linguistiques : français 1.596; néerlandais 312; allemands 158 et anglais 64, ce qui donne un total de 3.130 nous permettant de conclure qu'il y avait, parmi les participants, 90 assexués linguistiques à l'image de notre Premier ministre.

On n'a pas fait de répartition par sexes, mais nous devons rapporter qu'un certain nombre de femmes et jeunes filles ont participé à tout ou partie de la Marche, tantôt allègrement, tantôt courageusement.

Les marcheurs les plus âgés étaient : Georges Vangrambezen, de Ans (68 ans), Félix Paye, de Bruxelles (66 ans), De Jonghe, de Rotterdam (65 ans le jour de l'arrivée à Vielsalm), G. Delhougne, de saint-Idesbald, officier de réserve au 3 Ch. A. en 1936 (64 ans), Mme Hilda De-Ke, de Zomergem (54 ans).

Les plus jeunes marcheurs. Ont fait toute la marche : Anita Veresen, de choten-Anvers (13 ans), Pol-Henri Renquin, de Bastogne (13 ans), Monique Robert, de Linkebeek, fille de notre secrétaire national (16 ans). Ont fait une étape : Marina Remacie, de Rencheux (9 ans), Roland Bockelen, de Rencheux (9 ans) et Bernard Fontaine, de Houffalize (12 ans). A mentionner aussi : le chien Yack, un doberman, mascotte du 3<sup>e</sup> bataillon de Génie de Westhoven (F.B.A.).

Autres participants civils à noter : Claude Herminaire, journaliste à la « Gazet van Antwerpen », Marcel Koos, chef de service à la R.T.B., Gaston Smets, policier et Herstal, Raf Claeys, officier de réserve Ch. A., directeur des services administratifs du Théâtre de l'Alliance, et cinq agents de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite.

Des délégations de l'Athénée royal de Josselies et de l'Institut des Arts décoratifs de Liège ont fait deux étapes. Un groupe d'élèves de l'Institut St-Raphaël, de Remouchamps, a pris part à une étape; et ont fait une partie d'étape, des élèves de l'Ecole libre de Martelange, de l'Athé-

née royale de Bastogne, de l'Institut Saint-Joseph de Bastogne et de l'Ecole moyenne de l'Etat à Houffalize.

Plusieurs anciens Chasseurs Ardennais de 1940 ont fait toute la Marche, et parmi eux : l'adjudant pensionné Flaman, qui est le seul à avoir fait les trois Marches; le secrétaire national Victor Robert, qui avait déjà fait la Marche l'an dernier; l'adjudant a.r. Marcel Poncelet, de Temploux, ancien du 3 Ch. A.; Max Géonet, porte-drapeau du Brabant; et Larsimont, de la section du Brabant.

A mentionner aussi, bien sûr, le général Champion qui, comme pour les deux premières Marches, a pris part entièrement à la dernière étape.

Un participant à qui la Marche n'a pas paru trop pénible est le 1<sup>er</sup> sergent-major Soenen, de Turnhout, qui avait été un des deux héros de la marche Bruxelles-Lourdes.

Des femmes et filles de gradés du 3 Ch. A. ont participé à toute la Marche. Il s'agit de : Mmes Paquay, de Hornu, Canse, d'Ostende, et Steenhout, de Châtelet, toutes trois résidant à Vielsalm; Mlle Liliane Massoz, de Vielsalm également, Mme Borboux a., à nouveau, fait toute la dernière étape. Parmi les marcheurs civils figurait aussi M. Derue, de Piéton, que sa femme suivait, pourrait-on dire, pas à pas à bicyclette, l'entourant de nombreuses attentions; et il a terminé...

## LOGISTIQUE

Le matériel mis en œuvre pour la Marche comportait 250 tentes, 4.000 lits de camp, 600 bidons-thermos, 4 sections bains-douches, 8 sets d'éclairage, etc... Seize wagons de chemin de fer ont été nécessaires pour amener ce matériel à pied d'œuvre.

Le ravitaillement des marcheurs était assuré par les ménages de l'Ecole des Troupes blindées à Stockem, géré par le 6 Li, de l'Ecole d'Infanterie à Arlon,

du 1<sup>er</sup> d'Artillerie à Bastogne, et du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais à Vielsalm. On a consommé, durant la Marche, 14 tonnes de pommes de terre, 114.000 petits pains, 12.000 rations de voyage et 92.000 bouteilles de boissons rafraîchissantes.

Parmi ces dernières, plus de 50.000 ont été consommées aux haltes et en cours de marche, en plus du lait qui était offert gratuitement au kin 7 de chaque étape. Lors des soirées dans les camps, et du bal populaire organisé à la fin de chaque étape, on a vendu 42.000 bouteilles de boissons rafraîchissantes et 132 fûts de bière. A Houffalize, par exemple, un fût de bière était mis en perce toutes les... cinq minutes.

Le service sanitaire était assuré comme suit : il y avait, par camp, un poste de secours militaire comprenant un médecin, un sous-officier brancardier, cinq brancardiers et une ambulance; en outre, un poste de secours installé par la section locale de la Croix Rouge. Sur l'itinéraire, une équipe médicale mobile; aux grand-haltes, un poste de secours militaire, et un autre installé par la section Croix Rouge de Vielsalm; en outre, en réserve, un hélicoptère porte-brancard prêt à assurer, s'il le fallait, une évacuation urgente vers un hôpital.

## ECHOS ET COMMENTAIRES

En dehors des personnalités dont nous avons signalé la présence à l'arrivée de la Marche, nous devons signaler que le Général et Mme Champion se sont trouvés, chaque jour, à l'arrivée, et souvent aussi sur le trajet. On a également vu, presque chaque jour, le colonel Haas, chef d'Etat-major circonscriptionnaire représentant le général Danloy, en vacances; le colonel B.E.M. Marlière, commandant de la province, et le colonel Beaufills, commandant de l'Ecole d'Infanterie, et qui avait rempli jusqu'à la veille du départ de la Marche les fonctions de commandant militaire depuis la retraite du colonel Remieue.

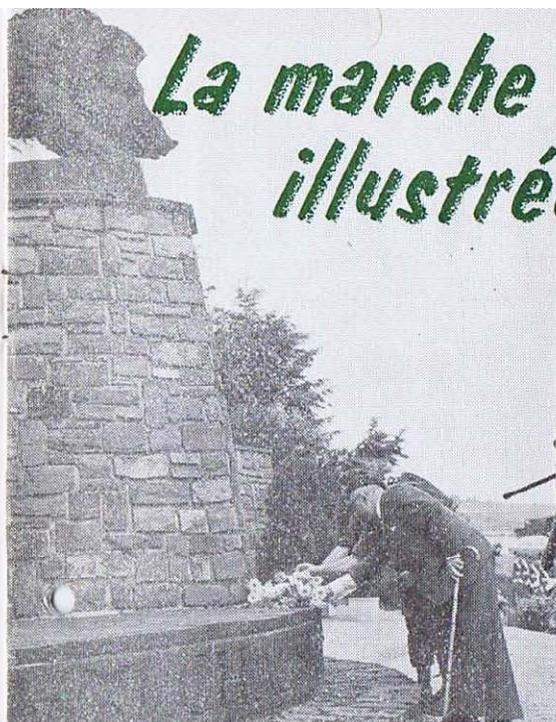
En ce qui concerne plus particulièrement la Fraternelle, nous avons dit plus haut qu'un certain nombre d'anciens avaient participé à la Marche. Le président national a suivi toutes les étapes. On a

### REFERENCES DES CLICHES

Par manque de place, il nous est impossible de réperler, après chacune des illustrations faisant l'objet du montage des quatre pages suivantes, les références des photographies et clichés. Voici la signification des lettres qui figurent, entre parenthèses, à la fin de chaque légende.

AL = Cliché « Avenir du Luxembourg ».  
ML = Photo « Meuse-Luxembourg ».  
LB = Cliché « Libre Belgique ».  
S = Cliché « Le Soir - Bruxelles ».  
FM = « FM - Hebdomadaire militaire ».

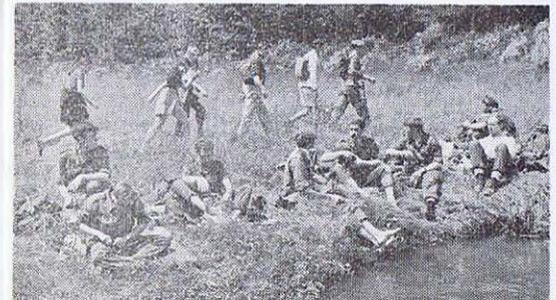
# La marche du souvenir illustrée



M. Segers, ministre de la Défense nationale, congratule les deux plus jeunes marcheurs (13 ans) : Anita Veresen (Scholten) et Pol-Henri Renquin (Bastogne).



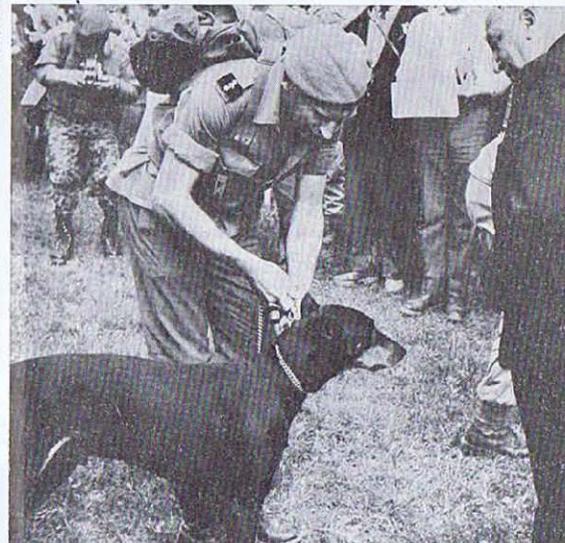
Le rêve d'un marcheur : faire trempette dans une onde fraîche. (FM)



Face au monument national : le général Groven, le lt-col. Steuait, le bourgmestre Remy, le lt-col. Derille, M. Hubert, le général Champion. (ML)

Dépôt de fleurs au Sanglier de Martelange par les deux chefs de Corps Ch. A. et le président national. (ML)

Le doberman Yack a reçu, lui aussi, sa médaille... et des mains d'un Ministre, encore... (ML)



Le lt-col. Steuait emmène, d'une allure décidée, le détachement du 1 Ch. A. à la sortie du bois de Lischert. (AL)





Les détachements des 1 et 3 Ch, A, rangés autour du monument national, à Martelange. (MI)



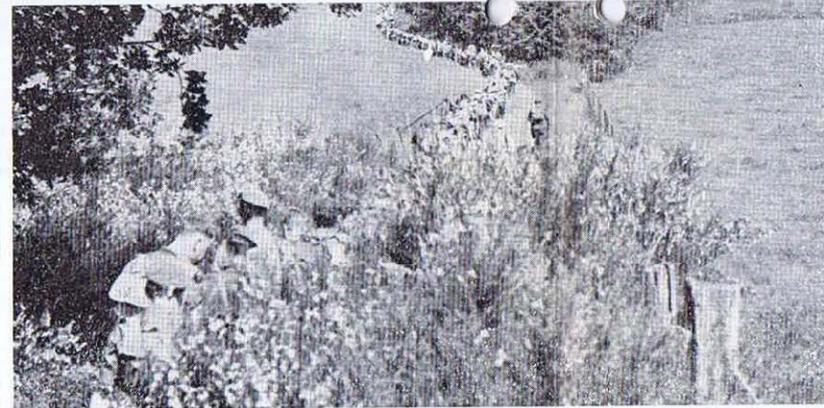
Bernard Fontaine, de Houffalize (12 ans), a fait la dernière étape et a été adopté comme mascotte par le 121<sup>e</sup> TTR (AL)



Le poste de Croix-Rouge, à la grand-halle de Renswez (Durthe), lors de la troisième étape. (MI)



Attention ! Les hommes, si vous croyez nous lâcher... On tiendra à vos côtés, et pas encore derrière... (AL)



Cheminement du long ruban des marcheurs, lors de l'étape de Chabrehez. (AL)



Les marcheurs par monts et par vaux, dans la forêt d'Ardenne. (LB)

Trois Anciens au départ d'Arton : G. Flaman, V. Robert et M. Poncelet. (MI)

Ce marcheur pensif ne semble guère se rendre compte que c'est la « mère du régiment », la « colonella » Derille, qui, bérêt de Croix-Rouge posé en arrière, se penche avec tant d'application sur son long pied. (FM)



La soupe... La marche, ça creuse... (AL)

Les infirmières ont eu fort à faire aux grand-halles pour percer des centaines de cloques. (AL)



Le long du parcours, vaches et veaux accouraient pour voir défilier les marcheurs... Il n'y a plus guère de trains... ils vont trop vite... et puis, les humains, c'est plus rigolo. (S)





Fraternisation à l'issue de la première étape, et en présence d'anciens Chasseurs Ardennais : le capitaine finlandais Selim, le capitaine suisse Tournier et le Lt-col. Borboux, créateur de la Marche. (ML)



▲ A la sortie de la forêt d'Anlier, rafraîchissement au luyau d'arrosage. (AL)



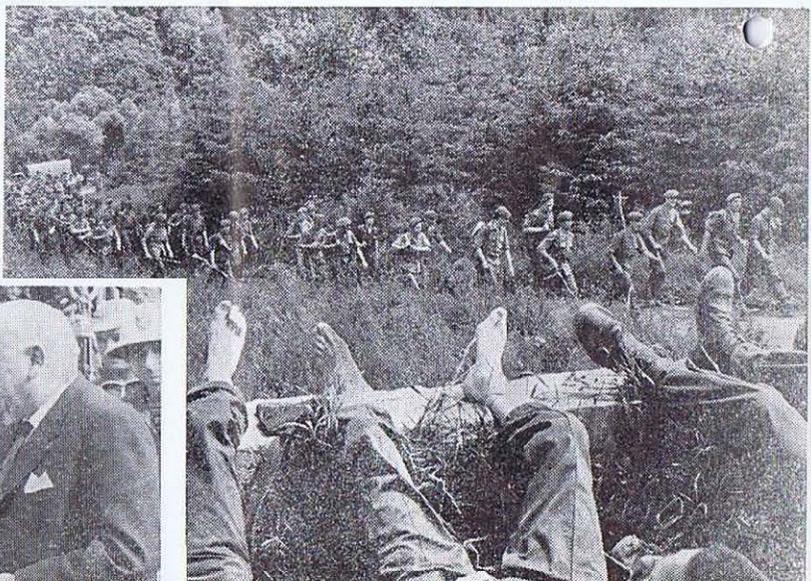
Les deux marcheurs suisses encadrent notre infatigable adjudant Flaman, vétéran des trois marches... et ce n'est pas fini. (AL)

Messieurs les marcheurs, nos pieds vous saluent bien... (LB)

Le ministre Segers félicite chaleureusement Mme Hilda Derijke (54 ans). (FM)



▲ Une marcheuse dotée d'une fameuse escorte. (FM)



vu, chaque jour, à l'arrivée, des délégations des sections de Bastogne, Houffalize et Vielsalm; de la sous-section de Marialange, lors de l'arrivée à notre monument national; le drapeau fédéral était présent au départ d'Arion, et plusieurs camarades du Brabant étaient venus spécialement à Vielsalm pour l'arrivée où, parmi nos drapeaux, figurait, à la place d'honneur, celui de la Fraternelle de nos aînés du 10<sup>e</sup> de Ligne.

Il est à peine besoin d'ajouter la part considérable prise à la réussite de la manifestation par la musique F.D.I. qui, sous la conduite du lieutenant Cardon, a été mise à rude épreuve.

On a été surpris de ne pas voir de détachement de l'Armée américaine, alors que tant de Gls se sont illustrés dans nos Ardennes. Cette abstention tient uniquement à la lourdeur du dispositif américain, qui fait que la demande de participation a dû, passant d'échelons en échelons, aller jusqu'au Pentagone. Et l'on sait que dans cette immense ville que représente le ministère de la Défense de Washington, il y a beaucoup de papiers qui se perdent... Espérons que l'accord arrivera à temps pour la Marche de 1970.

Les orblèmes de circulation sont de nature à rendre difficiles les défilés à Arion et Bastogne. La question paraît insoluble en ce qui concerne cette dernière ville qui ne dispose, en fait, que de deux grandes artères; heureusement, elles sont suffisamment larges pour que les marcheurs puissent passer concurremment avec les véhicules, d'autant plus que la Gendarmerie locale est particulièrement habile en la matière. Reste Arion, où il existe pas mal d'itinéraires de dégagement et où, pour notre part, nous souhaiterions voir défilier les marcheurs l'an prochain, et non pas les voir partir du nord de la ville: à notre sens, on pourrait fort bien les réunir à l'Ecole d'Infanterie et y donner les instructions de départ pour ne faire qu'une courte halte avant le défilé devant le monument du 10<sup>e</sup> de Ligne.

Aux anciens qui voudraient tenter l'expérience, nous croyons pouvoir faire part d'un certain nombre de constatations.

La Marche du Souvenir n'est pas une compétition, mais c'est une épreuve physique assez exigeante. Pour parler en nuances, disons qu'accomplir la Marche en entier constitue une performance, mais non un exploit: n'importe qui peut éventuellement faire cette Marche, pour autant que son état général soit bon, qu'il soit entraîné à la marche, qu'il possède de bonnes chaussures et chaussettes, un habillement permettant une suffisante aisance, et qu'il veille à une bonne hygiène, surtout des pieds. Il ne faut pas s'affliger des cloques qui frappent surtout le deuxième jour: elles disparaissent vite. Avis aux amateurs.

Un marcheur a accompli, lui, un exploit authentique: il s'agit du lieutenant-colonel Dedeken, commandant le 6<sup>e</sup> de Ligne, unité flamande en garnison à Anvers et qui avait fourni le plus gros détachement (150 hommes), après ceux des Chasseurs

Ardennais. Les exigences de service ne lui permirent pas d'être présent à Arion pour le départ: il n'arriva au chef-lieu du Luxembourg qu'à 10 heures du soir. Qu'à cela ne tienne: un chef de Corps ne doit pas carotter. Et notre colonel d'entreprendra la Marche durant la nuit. Le commandant Godichal, du 3 Ch.A., l'accompagna afin qu'il ne s'ennuie pas. Et notre colonel Dedeken était au départ de la seconde étape, le lendemain matin.

A propos du commandant du 6 Li., nous applaudissons l'esclandre qu'il a fait, place des Palais, le jour de l'anniversaire du Roi, se plaignant des manœuvres des tramways qui entravaient les mouvements des troupes; nous avions déjà, pour notre part, protesté lorsque, le 15 novembre 1967, le 3 Ch.A. fut associé à une relève de garde à grand cérémonial. Nous avions relevé, à cette occasion, qu'il y avait là des dizaines d'officiers de police, et de simples policiers, dont le seul souci était de faciliter le passage des tramways, des autobus, des autocars et même des voitures, sans se soucier le moins du monde des troupes: tous les Chasseurs Ardennais présents avaient d'ailleurs emporté l'impression qu'ils le faisaient exprès. Avis au bourgmestre de Bruxelles, pour la prochaine fois. Espérons aussi que du côté de la Maison militaire du Roi, on se souciera de cette négligence policière, pour ne pas dire plus.

Sympathique et curieux, le participant suisse Jean-Louis Tournier, portant le casque colonial et dont le vêtement était parsemé d'insignes de tous orcsres: il est président des marches interarmes de l'Armée helvétique et spécialiste de toutes les grandes marches européennes. Il a trouvé la Marche du Souvenir la plus belle et la plus difficile, et a promis de revenir, l'an prochain, avec un gros contingent suisse.

Quant au capitaine finlandais Batti Selim, qui est un costaud, il a accompli toute la Marche en training, avec une facilité déconcertante. Il a beaucoup apprécié notre bière, qu'il trouve la meilleure du monde.

C'est notre confrère Rossignon, de « La Meuse-Luxembourg », qui a rapporté l'historiette: même si elle n'est pas vraie, elle a du sel. L'infirmier d'un des détachements, qui suivait à bicyclette, était le plus fatigué lors d'une grand-halte: il souffrait surtout du mal de selle. Alors, on lui demanda de se fatiguer un peu les pieds et de mettre sa bicyclette à la disposition d'un camarade: cela l'a reposé.

On a retrouvé, chaque jour, sur l'itinéraire, un certain nombre de journalistes, notamment J. Heinz, de « L'Avenir du Luxembourg », J. Rossignon, de « La Meuse-Luxembourg », J. Barrier, du « Peuple », L. Habay et A. Deroux, du « Soir », R. Rosart, de « La Libre Belgique », J. Voltman, de « Standaard », etc... L'hebdomadaire militaire « FM » a publié un grand reportage, largement illustré.

Nous trouvons... sur la Marche avec toutes les servitudes que cela implique pour le président national, surtout après les arrivées, nous n'avons guère eu l'occasion d'écouter la radio et de regarder la TV. Il paraît que de bons échos

de la manifestation ont été donnés dans les bulletins d'information. En revanche, nous avons trouvé bâclé et sans expression réelle le reportage sommaire présenté au cours de l'émission « Lundi Sports » (on se demande bien pourquoi?): quelques séquences tournées à la va-vite, au cours de la première demi-journée, qui semblaient démontrer que les représentants de la R.T.B. étaient pressés de regagner Bruxelles pour midi, afin d'y retrouver leurs moules et frites.

Une figure marquante de la Marche a été un journaliste de la « Gaze! van Antwerpen », Claude Herminaer, dont la famille est d'ailleurs d'origine française: ce confrère, extrêmement sympathique, a fait toute la Marche, et ce avec beaucoup de détermination, ce qui ne l'a pas empêché, chaque soir, d'écrire de magnifiques reportages d'un bel esprit national. Il a célébré l'excellente entente qui règne au 3 Ch.A. où l'on trouve des officiers de toutes les régions du pays. Le titre d'un de ses articles: « Enige eenheid met vortegenwoordigers van de drie taal-gemeenschappen ». Un autre: « Ardense Jagers zijn toffe kerels ». Ce qui signifie, pour ceux qui n'auraient pas compris: « La seule unité avec des représentants des trois communautés linguistiques » et « Les Chasseurs Ardennais sont de chics types ».

L'apothéose, à Vielsalm, fut exceptionnelle. Dans le cadre remarquable du parc communal, il y avait une foule énorme, constituée de la population locale ainsi que de parents et amis des marcheurs. La séance fut présidée par M. Segers, ministre de la Défense nationale, qui, par sa seule présence, décerna ainsi à la manifestation un brevet de validité et de continuité. Le Ministre était visiblement satisfait et, mieux, enthousiasmé, même s'il avait éprouvé une certaine déception de ne plus retrouver la mascotte qu'il avait offerte au 3 Ch.A. lors de son premier passage à la Défense nationale, et qu'un Tartarin maladroit a prise, un jour, pour un lion...

Le spectacle en valait la peine. Domage qu'à notre connaissance, personne n'ait fixé sur la pellicule — sans doute, était-ce l'émotion — l'arrivée du premier contingent, formé de Chasseurs Ardennais, bien sûr, et descendant la pelouse avec, à sa tête, le général Champion, encadré des colonels Borboux et Derille. La foule ne cessa pas d'applaudir, pendant des heures, avec des progressions de rythme, notamment quand le Ministre congratula les plus vieux marcheurs, puis les jeunes. Le ton monta encore avec Mme Hilda Derijke, qui avait fait toute la marche avec des chaussures légères, un imperméable bleu et un foulard noué autour de ses cheveux: elle était toute rose de plaisir.

A noter encore un geste du Ministre. Le colonel Derille, lors de la réception au mess des officiers, avait remis la plaquette officielle de la Marche 1969 à un certain nombre de personnalités: M. Segers se glissa derrière le chef de Corps pour subtiliser une plaquette et la remettre à celui qui avait été l'âme de la manifestation.

## COMITE D'HONNEUR

Président d'honneur: Monsieur P.W. SEGERS, Ministre de la Défense Nationale

- Lieutenant Général FRANCK  
Commandant les Forces Belges en Allemagne et le 1<sup>er</sup> Corps d'Armée
- Lieutenant Général VIVARIO  
Aide de Camp du Roi  
Chef d'Etat-Major Général
- Lieutenant Général AVIATEUR CEUPPENS, D.F.C.  
Chef d'Etat-Major de la Force Aérienne
- Lieutenant Général WERBROUCK  
Commandant des Forces de Défense de l'Intérieur
- Lieutenant Général LORGE  
Commandant de la Gendarmerie
- Général-Major DANLOY  
Aide de Camp du Roi  
Commandant de la 3<sup>ème</sup> Circonscription Militaire
- Général-Major CHAMPION  
Ancien Chef de Peloton au 3<sup>ème</sup> Chasseurs Ardennais
- Commodore LURQUIN  
Chef d'Etat-Major de la Force Navale
- Général-Major GROVEN  
Chef d'Etat-Major de la Force Terrestre
- Colonel Breveté d'Etat-Major BEAUFILS  
Commandant l'Ecole d'Infanterie
- Lieutenant-Colonel de Gendarmerie DEFECHE  
Commandant le Groupe Territorial de Gendarmerie
- Lieutenant-Colonel BORBOUX  
Ancien Chef de Corps du 3 Ch. A.  
Promoteur de la Marche du Souvenir
- Lieutenant-Colonel de Réserve VAN HECKE  
Ancien Président de l'Union Nationale des Officiers de Réserve
- Commandant de Réserve GERBEHAYE  
Président de l'Union Nationale des Officiers de Réserve
- M. LECLERCQ  
Président de l'Union Nationale des Sous-Officiers de Réserve

## COMITE DIRECTEUR

Président: Colonel B.E.M. ROSSI-GNOL, Adjoint au Commandant Opérationnel des Forces de Défense de l'Intérieur (FDI).

Secrétaire: Capitaine CAUVIN, du 3<sup>ème</sup> Chasseurs Ardennais.

Membres: Lieutenant-Colonel MOINY, de l'E.M./F.D.I.

Lieutenant-Colonel DERILLE, Commandant le 3<sup>ème</sup> Chasseurs Ardennais.

Major FROMENT, de l'E.M./F.D.I.

Commandant TACKOEN, de l'E.M./F.D.I.

M. L. GURDEBEKE, Inspecteur Général à l'Administration de l'Education Physique, des Sports et de la Vie en plein air.

La Marche du Souvenir 1969 a été organisée et mise sur pied par le cadre du 3<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs Ardennais, avec la collaboration d'officiers et de sous-officiers du 4<sup>ème</sup> Groupement de Génie, 2<sup>ème</sup> Groupement des Troupes de Transmission, 3<sup>ème</sup> Groupement Quartier-Maître, 7<sup>ème</sup> Groupement de Transport, Ecole Quartier-Maître et Transport, Groupement Territorial de Gendarmerie d'Arlon, 3<sup>ème</sup> Bataillon de Police Militaire, 3<sup>ème</sup> Groupement Médical, 4<sup>ème</sup> Groupement d'Ordonnance et par MM. FAISON et BACK, Inspecteurs à l'Administration de l'Education Physique, des Sports et de la Vie en plein air.

- MM. M. BRASSEUR  
Gouverneur de la Province de Luxembourg
- P. GOURDET  
Président du Conseil Provincial de la Province de Luxembourg
- A. HAULOT  
Commissaire Général au Tourisme
- W. UGEUX  
Président du Comité des Chefs de Réseaux de la Résistance
- Directeur Général de l'Institut Belge d'Information et de Documentation
- A. HUBERT  
Président National de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais
- M. WASTERLAIN  
Directeur Général de l'Administration de l'Education Physique, des Sports et de la vie en plein air  
(Section francophone)
- A. LAMS  
Directeur Général de l'Administration de l'Education Physique, des Sports et de la vie en plein air  
(Section néerlandophone)
- le Député Permanent J. BASTIN  
Président de la Fédération Touristique du Luxembourg Belge
- Commissaire Provincial à la Jeunesse  
le Député Permanent J. BOCK  
Délégué au Tourisme
- le Député L. OLIVIER  
Bourgmestre de Bastogne
- A. LEKEUX  
Bourgmestre de Grand-Halleux
- Ch. SIMON  
Bourgmestre d'Arion
- B. REMY  
Bourgmestre de Martelange
- M. REMACLE  
Conseiller Provincial
- Bourgmestre de Vielsalm
- H. MEUNIER  
Bourgmestre d'Houffalize
- M. ROMUS  
Directeur Provincial Tourisme et Presse

## Singuliers contestataires

Quelques jours avant le départ de la Marche du Souvenir, un certain nombre de personnes peu représentatives de l'opinion et formant un groupe composite (on dut solliciter les bobonnes, et même un fiston, pour arriver à moins de quarante, ce qui ne constitue même pas une académie) ont cru bon de lancer, non pas un manifeste — c'eût été un peu prétentieux — mais une circulaire critiquant la Marche du Souvenir. Nous aurons la charité de ne citer aucun nom. Disons qu'on retrouve, pêle-mêle, dans la liste, un organiste, un père jésuite, un éditeur, des éducateurs, etc. Il n'y manque qu'un coureur cycliste.

Le texte, adressé, paraît-il, à des établissements scolaires, à des organisations de jeunesse, à la presse et à des autorités, est tarabiscoté et même quelque peu farfelu: il sent à plein nez l'antimilitarisme aussi systématique que désuet, ainsi que le pacifisme béant. C'est le type même de manifestations émanant souvent de personnes de bonne foi, mais qui, consciemment ou inconsciemment, font ainsi le jeu des éléments antinationaux.

Voici quelques échantillons de la logomachie utilisée: — ... Et de quoi faut-il se souvenir? Sinon de faits de guerre, de situations pénibles et inhumaines? C'est justement de cela qu'il faut se souvenir, si l'on veut éviter que de pareils faits se reproduisent! —

Comprenez qui pourra.

« Jouer au soldat avec des militaires des quatre forces et des pays amis, vous fera-t-il sentir le sacrifice de nos héros? Ont-ils donné leur sang pour que nous préparions avec nos amis, une nouvelle guerre contre de nouveaux ennemis? »

C'était vraiment là détourner de son sens la participation à la Marche, définie comme suit en ce qui concerne les participants civils: — Resserrer les liens Armée-nation en offrant aux jeunes et aux groupements civils l'occasion de prendre contact avec l'Armée, dans une ambiance particulièrement sympathique; leur permettre de connaître et d'apprécier la vie de nos jeunes militaires en service ».

On n'a jamais demandé aux participants civils de « jouer au soldat »; même pas de marcher au pas. Est-ce que l'association de jeunes gens à une manifestation touristique, sportive et patriotique, mise sur pied par l'Armée et qui a essentiellement pour but de resserrer les liens entre militaires et civils, entre Forces armées de pays amis et ex-ennemis, ne sert pas davantage la cause de la paix que des ratiocinations abstruses? En vérité, les auteurs de la circulaire ont voulu essentiellement torpiller une manifestation appelée à grand succès, et surtout, détourner les jeunes d'y participer: ils ont eu peur que ces jeunes gens ne découvrent, à cette occasion, l'Armée sous son vrai jour, et non telle qu'on s'acharne à la leur présenter. Pour nous, la Marche du Souvenir est une manifestation plus saine, plus efficace et plus sûre que « des rencontres, des soirées, ou des débats placés sous le signe de la Paix, des Droits de l'Homme... ».

À la marche, les contestataires... et en queue de la colonne.

Le Président national.

# LA VIE AU 3<sup>e</sup> CHASSEURS ARDENNAIS

## Le lieutenant-colonel Derille reste à la tête du 3 Ch. A.

On s'attendait à voir le lieutenant-colonel Derille remettre, à l'automne, son commandement du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, étant donné que la tradition veut que les commandements de Corps ne durent, en principe, que deux ans. Pour des raisons qu'il est impossible d'exposer ici, il a été décidé que l'actuel chef de Corps du 3 Ch. A. demeurerait en fonctions, vraisemblablement pendant une année encore.

Tout le monde s'en réjouira, et plus particulièrement au sein de notre Fraternelle avec laquelle le lieutenant-colonel Derille n'a cessé d'entretenir, à tous les niveaux, les relations les plus étroites et les plus fructueuses. Nous lui souhaitons plein succès dans la poursuite de la mission qu'il assume avec tant d'autorité et de dynamisme. Et ainsi, Mme Derille pourra encore faire tinter quelques « cloches » lors de la quatrième Marche du Souvenir.

## Le 3 Ch. A., de garde au Palais

Le 3<sup>e</sup> bataillon de Chasseurs Ardennais a assuré la garde au Palais royal de Bruxelles et au château de Laeken, du 31 juillet au 15 août. Le président national de la Fraternelle et le porte-drapeau du Brabant, notre ami Géonet, étaient présents lors de la première relève de garde.

## Mutations

Le major BEM Cougnet a quitté le 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, après y avoir assuré la fonction de S,3 depuis le 18 décembre 1967. Elève de la 9<sup>ème</sup> promotion

« Toutes Armes » à l'Ecole royale militaire, il a suivi les cours à l'Ecole de Guerre au sein de la 7<sup>ème</sup> Division. Il a fait mutation, le 18 août 1969, pour GS 3/Trg.

Elève de la 93<sup>ème</sup> promotion « Toutes Armes » à l'Ecole royale militaire, le capitaine BEM Brisy a servi successivement au 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais et à la 7<sup>ème</sup> Cie ATK. Après avoir suivi les cours à l'Ecole de Guerre au sein de la 85<sup>ème</sup> Division, il a été affecté au 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais à la date du 28 juillet 1969.

## Jumelage

Les pourparlers se poursuivent entre le 3 Ch. A. et le 7<sup>e</sup> régiment de Chasseurs Alpins français de Bourg-Saint-Maurice, en vue d'un jumelage entre les deux unités. On sait qu'une délégation des Chasseurs Alpins a assisté aux Fastes du 3 Ch. A.; ladite unité n'a pu déléguer un détachement à la Marche du Souvenir parce qu'elle se trouvait, à ce moment-là, en manœuvres. Nous croyons savoir que le colonel Derille s'est rendu à Bourg-Saint-Maurice pour poursuivre les contacts.

## Remise de hures à Butgenbach

On sait que le 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais a pour tradition de remettre d'abord, aux recrues, des bérets verts démunis de notre emblème: c'est seulement quand ils ont fait preuve d'application durant les premières semaines d'instruction qu'ils se voient remettre solennellement les bérets à tige de sanglier.

Le vendredi 18 juillet à Butgenbach, un groupe de recrues d'expression allemande, composant trois pelotons de la 3<sup>e</sup> Cie et un peloton de la Cie EMS, ont participé ainsi à une prise d'armes qui avait attiré un très nombreux public. Notre musique FDI, conduite par le lieutenant Cardon, était également de la fête, et les personnalités suivantes étaient notamment présentes: le colonel Haas, chef d'Etat-major de la 3<sup>e</sup> circonscription militaire et commandant de brigade; le colonel BEM Marlière, commandant militaire du Luxembourg; le colonel BEM Beaufils, commandant l'Ecole d'Infanterie; H. Hoen, commissaire d'arrondissement de Verviers; le bourgmestre de Butgenbach, M. Thunus; les bourgmestres d'Eupen, Malmédy, St-Vith et de nombreuses autres communes des cantons de l'Est; MM. Hubert, président national, Piedboeuf, vice-président national, et Catin, président de la section de Vielsalm de la Fraternelle, etc...

Dans son allocution, le lieutenant-colonel Derille insista sur la signification de la hure. Le sanglier, qui est l'animal le plus familier de nos Ardennes, symbolise le courage tranquille; il n'attaque jamais d'initiative, mais il devient redoutable, aussi bien par sa puissance que par son entêtement, quand on s'en prend à lui.

Les bérets à la hure furent alors remis par le colonel Haas, M. Hoen, le bourgmestre de Butgenbach, ainsi que MM. Hubert, Piedboeuf et Catin. Puis, prêtèrent serment le sous-lieutenant Dupont, les sergents Etienne, Crénerie, Coppens et Schmitz. Le drapeau du régiment défila alors lentement dans les rangs des recrues, après une nouvelle allocution du chef de Corps.

Le show de la musique FDI fut extrêmement goûté par la population de la région qui s'amusa d'ailleurs également beaucoup des sautes d'humeur de la mascotte Clovis qui, notamment, refusait de boire dans le seau qu'on lui apportait et préférait renverser, à chaque reprise, celui-ci pour faire patauger son groin dans la boue.

Il y eut, enfin, un défilé fort remarquable pour des recrues, un vin d'honneur offert par l'administration communale, et la journée se clôtura, comme il se doit, par un grand bal de la hure.

## L'armée et les jeunes

L'hebdomadaire militaire FM a donné dernièrement un excellent reportage rappelant la décision prise, il y a quelques années, par l'Etat-major de la Force Terrestre, de mettre des installations militaires à la disposition des organisations de jeunesse durant les grandes vacances. C'est ainsi qu'en 1969, plus de 17.000 jeunes-gens ont eu l'occasion de profiter de cette offre, soit en Belgique, soit parmi nos unités en Allemagne. On notera que Vielsalm vient au deuxième rang pour le nombre de jeunes-gens reçus en 1969, après Bourg-Léopold: le camp militaire qui avait été établi dans le quartier des Grands-Champs pour héberger une partie des participants à la Marche du Souvenir a été ainsi mis à la disposition de mouvements de jeunesse, et parmi eux, les KJL de Vinkt. Au total, le 3 Ch. A. a ainsi reçu trente-huit groupes représentant 1.685 jeunes-gens et 115 handicapés physiques.

## LES INTERVENTIONS DE L'ON.A.C. DANS LE LUXEMBOURG

À la suite de l'article publié en page 21 de notre dernier numéro, notre grand ami René Dubucq, directeur général de l'ONAC, qui lit très attentivement notre bulletin, a pris l'initiative de ce qu'il appelle « parfaite votre information » en nous communiquant le total et la répartition des sommes allouées, par l'Œuvre en question, aux ressortissants du Luxembourg, au cours des trois dernières années. Voici ce tableau, à propos duquel nous précisons, pour ceux qui l'ignoreraient, que la première section concerne les prisonniers politiques, la deuxième les combattants et résistants, la troisième les déportés et réfractaires, et la quatrième les veuves, orphelins et ascendants.

Année	1 <sup>re</sup> section	2 <sup>e</sup> section	3 <sup>e</sup> section	Total
1966	2.227.178	407.142	2.634.320	
1967	2.051.116	446.195	2.497.311	
1968	2.287.176	547.195	2.834.371	

6.565.470 1.400.742 7.966.212

Le directeur général de l'ONAC est bien gentil de ne pas nous avoir fait remarquer que nous nous étions largement fourvoyé dans les chiffres que nous avons cités précédemment. En effet, le ministre de la Santé publique avait fourni non pas le montant en argent des interventions de l'ONAC, mais le nombre d'interventions; il fallait donc lire que celles-ci s'étaient chiffrées, au total, à 63.813, dont 1.358 pour la province de Luxembourg. Au temps, pour la rédaction!

# LA VIE DE LA FRATERNELLE et des unités Ch.A.

## IL Y A PLUS DE CINQ ANS MOURAIT LE COLONEL MATHEN



Elu par acclamations président national de la Fraternelle Ch. A. en 1956, il devait le demeurer jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant huit années au cours desquelles il se consacra à sa mission avec le plus grand dévouement, se distinguant notamment par tant de messages, discours et directives empreints d'une rare élévation de pensée et de jugements mesurés. Toute sa vie se caractérisa d'ailleurs par une droiture exemplaire, entièrement vouée à son métier d'officier. Il sut aussi, en diverses circonstances, faire preuve de grandes qualités de caractère, cette « vertu des temps difficiles », ainsi que la définissait le général de Gaulle.

En ce cinquième anniversaire de sa disparition, tous les Chasseurs Ardennais auront une pensée pieuse et affectueuse pour la mémoire du colonel Mathen qui a rejoint dans leur souvenir leurs deux premiers présidents : le lieutenant général Descamps qui avait été, lui aussi, président national pendant huit ans (1945-1953), et le lieutenant général Ley, ancien président du S.S. Ch. A. et président de la Fraternelle de 1953 à 1956.

Ainsi que nous le signalons par ailleurs, à la fin du mois de juin, précisément, le capitaine Paul Mathen, qui appartenait précédemment au 1 Ch. A. comme son père, a brillamment conquis, à l'École de Guerre, le titre de Brevet d'Etat-Major. Espérons que nous le verrons, un jour, à la tête du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais.

### Le bulletin

Nous avons reçu :

Général Beaupain : « Toutes mes félicitations pour votre beau bulletin »	100 F
Anonyme, durant la Marche du Souvenir	100 F
René Dillembourg, ancien 3 Ch. A., Consul au Consulat général de Belgique à Sao Paulo	50 F
A. Van Hasselt, imprimeur à Roux	100 F
Mme Lenaerts, en souvenir de son mari, le major Paquot du 10 <sup>e</sup> de Ligne	20 F

Enfin, le camarade Droeshaut, de la sous-section de Molenbeek, a récolté encore 15 abonnements de soutien.

A tous, nos vifs remerciements.

### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a tenu une longue et importante réunion, le samedi 13 septembre, à Libramont. Il a accueilli en son sein les nouveaux administrateurs nommés par la dernière assemblée générale, à savoir : les colonels e.r. Lalière et Remienne, administrateurs-conseillers, le président de la section de Bertrix, Klels, et le président a.i. du Brabant, Goffart. Hommage a été rendu à la mémoire de Gilbert François, administrateur décédé. Un message de sympathie a été adressé au président Autphenne, de la section de Virton, indisponible pour cause de maladie.

Après avoir tiré les conclusions du dernier Congrès national et s'être réjoui de son succès remarquable, et avoir aussi félicité la section de Vielsalm pour sa parfaite organisation, le Conseil d'administration a décidé que le prochain Congrès national aurait lieu à Houffalize, le dernier dimanche d'avril 1970, c'est-à-dire le 26.

De grandes manifestations seront organisées à Martelange et à Arlon, en septembre 1970, à l'occasion du XXV<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Fraternelle.

Les Chasseurs Ardennais s'associeront également à l'initiative prise par des personnalités de Fauvillers, soutenue par l'Administration communale, en vue d'ériger un mémorial à Bodange, le long de la route Martelange-Neufchâteau, au pied du chemin conduisant à la Croix Bricart. L'inauguration est prévue pour le 10 mai 1970.

### IN MEMORIAM

Samedi 16 août eurent lieu à Bouillon, les funérailles patriotiques d'un ancien Chasseur Ardennais, André Canaux, décédé à l'âge de 57 ans. Une foule imposante, parmi laquelle se trouvaient de nombreuses personnalités conduites par M. Arsène Uselding, bourgmestre, et plusieurs prêtres, assistait à la cérémonie qui se termina sur une Brabançonne jouée en sourdine aux orgues par M. Henri Clymans. Un groupe compact d'anciens frères d'armes, plusieurs délégations ayant drapeaux, les enfants des écoles libres communales, etc. assistaient aussi aux funérailles.

André Canaux était, en 1940, caporal à la 9<sup>e</sup> compagnie au 2<sup>ème</sup> Chasseurs Ardennais. Il fut grièvement blessé sur la Dendre et transporté à l'hôpital par un de ses camarades, M. Camille Raison, de Bouillon également, qui l'avait chargé sur son vélo. La bravoure devant l'ennemi lui valut la Croix de Guerre 1940 avec palme. Il était aussi titulaire de la Médaille commémorative de la guerre 40-45 avec deux sabres croisés et barrettes « Ardennes » et « Dendre 1940 ».

André ne se remit jamais de ses blessures et il est mort après avoir enduré courageusement des souffrances horribles.

Ses anciens frères d'armes lui accordèrent une pieuse pensée ; ils assurent Madame Canaux, institutrice en chef des écoles communales de Bouillon, section des filles, et la famille endeuillée de leurs profondes condoléances. Le défunt était le beau-frère de Théo Ledent, notre délégué local de Recogne-Neuvillers.

## Le colonel BEM Marlière a pris ses fonctions de commandant militaire du Luxembourg

Le nouveau commandant militaire du Luxembourg, le colonel BEM Louis Marlière, ancien de la 4<sup>e</sup> Cie du 3 Ch. A. en 1940 — et non de la 3<sup>e</sup> Cie, comme une correction mal faite nous l'a fait erronément écrire dans notre précédent bulletin — a pris possession de ses fonctions le 25 juin dernier. Dès le lendemain, il était au départ et à l'arrivée de la première étape de la Marche du Souvenir qu'il avait espéré faire en entier pédestrement, projet qui fut empêché par ses multiples obligations. On devait le revoir tous les jours à cette manifestation, et aussi, depuis lors, à un grand nombre de cérémonies et autres manifestations du Luxembourg, jusque et y compris le concours du cheval de trait ardennais...

Le colonel Marlière est sorti de l'École Militaire en qualité de sous-lieutenant, en 1937. Après avoir participé à tous les combats du 3 Ch. A. en 1940, il fut prisonnier en Allemagne, à Eichstätt, Colditz, Lübeck et Prenzlau.

En 1945, il passa au 20<sup>e</sup> bataillon de Fusiliers, puis partit, en 1946, pour la Force publique au Congo encore belge. Après avoir suivi les cours de l'École de Guerre et avoir décroché les foudres de BEM entre 1949 et 1951, il rejoignit l'Etat-major de la Force publique dont il fut sous-chef d'Etat-major de 1957 à 1960. A remarquer qu'en 1954, le colonel Marlière avait été envoyé en mission en Indochine, au cours de laquelle il mérita la Croix de Guerre française.

Commissionné colonel en décembre 1960, assistant technique au Congo jusqu'en 1965, attaché à l'Etat-major général jusqu'en 1967, il assumait, de juin 1967 à juin 1969, en Allemagne, le commandement de la 7<sup>e</sup> brigade d'infanterie blindée dont fait partie le 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais. Il a alors été appelé à prendre la lourde succession de notre ami, le colonel Remienne, à la tête de la province des Chasseurs Ardennais.

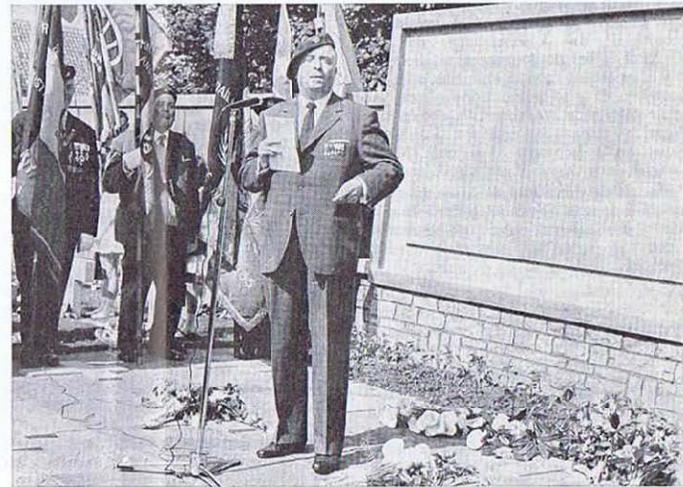
Comme commandant de brigade d'infanterie, le colonel BEM Marlière portait réglementairement les parements rouges, et jusqu'à présent, il n'a pas encore remis les parements verts et le béret à la hure, mais notre service de renseignements nous dit que cela pourrait arriver très bientôt.

### Décès du commandant Gridlet

Nous avons appris avec peine le décès inopiné à Ixelles, le 1<sup>er</sup> septembre 1969, à l'âge de 54 ans, du capitaine-commandant hre Emile Gridlet, qui avait appartenu au 1<sup>er</sup> puis au 4 Ch.A. et avait milité dans la Résistance, dans la région de Bouillon. Le Commandant Gridlet était, en effet, originaire d'Ucimont.

A Mme Gridlet-Piteau, qui appartenait à une famille très connue d'Arlon, et à sa fille, nous présentons nos condoléances les plus sincères.

## VINKT 1969



Nous avons rendu compte, dans notre dernier numéro, de notre 23<sup>e</sup> pèlerinage à Vinkt. Les deux photographies ci-dessus représentent respectivement :

- 1) L'appel des morts militaires, par le président de la Fraternelle auquel répondent, alternativement, « mort pour

la Patrie » le commandant R. Autphenne, président de Virton et ancien de Bodange, et « gesneuveld voor het Vaderland » notre secrétaire national, V. Robert, ancien de Vinkt. 2) Une attitude du président national pendant son allocution.

## H. & R. WILLEMS

24, RUE DE PRESSEUX

LIBRAMONT

Téléphone (061) 225.66

GRAVURES DECORATIVES SUR SCHISTES — MARBRES — GRES — BOIS

PLAQUES SOUVENIR ET COMMEMORATIVES

REALISATEURS DE LA STELE « CHASSEURS ARDENNAIS » DU MONUMENT DE VINKT

## DANS NOS SECTIONS

### ARLON

Nous avons appris le décès, le 2 juin 1969, du caporal Emile Tosquin, qui était en service à la 49<sup>e</sup> Cie Ordonnance à Stockem. Nos condoléances à sa famille.

Les adjutants René Wohner et Robert Legat ont été mis à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet. On sait que Wohner fut un brillant gardien de but à la Jeunesse Arlonaise et retenu à plusieurs reprises comme international militaire. Il fut aussi de ceux de Bodange où il se distingua dans une autre discipline le 10 mai 1940. Quant à Legat, il est toujours le porteur de la section d'Arлон.

### BASTOGNE

Notre excellent camarade Paul Jacquet, membre du comité de notre section Bastogne-Martelange-Sibret et président provincial du Luxembourg de la FNAPG, a été douloureusement frappé, il y a quelques mois, par le décès accidentel, à la piscine de Longwy, de sa petite-fille, Mlle Weyrich, fille des époux Weyrich-Jacquet domiciliés à Longlier. Nous lui présentons, ainsi qu'à Mme Jacquet, nos biens vives condoléances.

Par ailleurs, la santé de Mme Jacquet a donné de sérieuses inquiétudes à la mi-juin. Nous avons appris qu'heureusement, son état s'était très sérieusement amélioré; nous nous en réjouissons.

### BERTRIX

A la suite d'un accident matériel, plusieurs lignes ont sauté dans notre dernière chronique, relative à la soirée du 3 mai à Bertrix. Il fallait lire — et c'était cela que nous avions écrit — que notre ami Paul Gruselin, qui fut pendant vingt ans président de la section régionale de la Fraternelle Ch. A., a été nommé président d'honneur de celle-ci, mais que le président national de la Fraternelle a également remis un souvenir à M. Jean Delogne qui, depuis 1945, est président de la section locale de la FNAPG.

La section de Bertrix était représentée, à la Marche du Souvenir, par le docteur P. Pierret et MM. Rase et Cornet, président et secrétaire de l'UNSOR et membres de notre association. Pour l'an prochain, nous pouvons, d'ores et déjà, annoncer la participation d'une délégation des scouts de Bertrix.

On continue de commenter le grand succès de la soirée du 3 mai dernier, et les dirigeants de la section se promettent bien l'organisation d'une nouvelle réunion du même genre. Nous espérons être en mesure de donner déjà des précisions dans le prochain bulletin.

### BRABANT

#### Cotisations

Cette année notre section a enregistré la défection de nombreux membres — une centaine — qui ont négligé ou oublié de payer leur cotisation 1969.

C'est profondément regrettable et le comité insiste une fois de plus pour que les intéressés se mettent en règle au plus tôt.

Une suggestion: que les retardataires paient 1969 et 1970! CCP 3522.42.

#### Assemblée générale 1969

Elle se tiendra le 14 décembre 1969 à 10 h, vraisemblablement à la Maison du Luxembourg.

Nous invitons d'ores et déjà tous nos membres à y assister.

Cette année verra la désignation d'un nouveau président de la section, en remplacement de Gilbert François.

Le dîner annuel qui suivra aura lieu comme d'habitude au local.

#### Activités du Comité

Les réunions du comité ont repris le mardi 2 septembre. Elles se tiennent au local le 1<sup>er</sup> mardi du mois.

La permanence au local a repris également, le dimanche de 11 à 13 h.

#### Carnet rose

Nous avons appris le mariage de la fille de Madame Dauphin, veuve d'un membre de la Section et assidue de nos manifestations.

Nos félicitations.

Le 22 août, ont été concrétisées les fiançailles de M. Jacques Goffart, fils du nouveau président a.i. de la section du Brabant, avec Mlle Martine Chapelle, qui est la nièce de notre défunt et regretté ami Gilbert François. Tous nos vœux les accompagnent sur le chemin de la vie.

#### In memoriam

Nos membres Albin Evrard et Jean Olieslagers ont été conduits à leur dernière demeure.

L'adjudant François Guiot qui apporte un concours si dévoué à la section a eu la douleur de perdre son épouse.

Nous présentons nos vives condoléances aux familles endeuillées.

#### AVIS AUX RETARDATAIRES

Nous invitons, de façon pressante, ceux qui n'ont pas encore renouvelé LEUR COTISATION pour l'exercice social 1969, de le faire de toute urgence et, en tous cas, AVANT LE 31 OCTOBRE. Le règlement doit se faire à la SECTION où ils sont inscrits.

S'il veut en même temps, se méfiant de leur négligence, prendre de l'avance pour l'an prochain, ILS PEUVENT VERSER ENSEMBLE DEUX COTISATIONS.

### HOUFFALIZE

#### Manifestation de sympathie

Le comité de la section a voulu profiter d'une étape de la « Marche du Souvenir » pour organiser une petite cérémonie d'hommage en l'honneur de deux de ses membres: M. l'Abbé Joseph BONTEMS, de Rettigny, et M. Donia WIDART, de Chevetogne.

A maintes reprises, tous deux ont manifesté leur dévouement à la Fraternelle: le premier en mettant gracieusement à notre disposition sa salle de spectacle pour des représentations théâtrales; le second en recrutant à lui seul, en quelques mois, plus de quatre cents nouveaux membres, tous anciens de 1940.

Le 27 juin dernier, la section accueillait donc, outre le Président national, le général-major CHAMPION, les lieutenants-colonels DERILLE et STENUIT, commandant respectivement les 3<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais, ainsi que le lieutenant-colonel BORBOUX, ancien chef de corps du 3 Ch. A.

Au cours de cette réunion, M. l'Abbé BONTEMS s'est vu remettre par le Président national la plaquette d'honneur de la Fraternelle, tandis que M. J. ANDRE, président de la section, offrait au camarade WIDART une statuette en ivoirine. Ensuite, vu l'accroissement sensible de l'effectif de notre section, sur proposition de M. ANDRE, le camarade WIDART a été nommé, à l'unanimité, second vice-président. Le tout s'est déroulé dans une ambiance typiquement Chasseur Ardennais.

Comme il se devait en semblable occasion, il a suffi que l'on entonnât notre belle marche pour que tous se mettent à la chanter avec entrain. Comme on était en si bonne voie, on a continué par la chanson « Le Petit Prince » sous la direction improvisée du lieutenant-colonel DERILLE grimpé sur une chaise, et ce tout en exécutant les gestes de circonstance.

En résumé, nous avons vécu ce jour-là quelques heures combien agréables, inoubliables, et, une fois de plus, les absents ont eu tort.

#### Rappels

Que de fois déjà n'avons-nous pas signalé, tant par la voie du bulletin que par des circulaires, qu'un très grand nombre de dossiers de tous genres étaient en souffrance au secrétariat de la section. Malgré cela, à ce jour c'est pratiquement le statu-quo. Les rappels adressés par lettres aux intéressés demeurent sans suite.

Quand il s'agit d'attestations prouvant la participation à la campagne de mai 1940, nous avons dit et répété qu'il ne nous était plus possible de les obtenir nous-mêmes auprès des officiers de l'époque. Ceux-ci — et c'est tout-à-fait normal après tant d'années — réclament au préalable des précisions que nous ne pouvons leur donner. Que chacun donc écrive lui-même à son officier, ou lui rende visite quand il le peut, et lui rappelle les événements vécus avec lui. Ne tardez plus à accomplir cette for-

malité indispensable, de crainte d'arriver trop tard. Avec un peu de bonne volonté, tout ce qui est en suspens serait vite liquidé!

Ceux qui ont reçu cette année leur Carte des Etats de Services sont instamment priés de nous communiquer au plus tôt, s'ils ne l'ont pas fait, le numéro d'ordre figurant sur cette carte sous la photo. Ce renseignement nous permettra de compléter puis d'envoyer les demandes d'octroi de la Médaille du Militaire Combattant. Quant à ceux qui ne sont pas encore en possession de cette carte qu'ils ont sollicitée, qu'ils ne manquent pas de nous transmettre ce numéro dès sa réception.

#### Décès

La section a été affectée par le décès de trois de ses membres:

- Pierre COUSIN, de On-Jemelle;
- Marcel OLIX, de Froidlieu (Sohier);
- Marcel MAUCQ, de On-Jemelle, ancien officier du 6<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais.

Aux familles éprouvées, nous réitérons nos plus vives condoléances.

### CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

### HUY

Un terrible accident, survenu à Palma de Majorque, a endeuillé le secrétaire de la section régionale de Huy, notre excellent camarade Albert Dessambre: son fils Jacques, ingénieur technicien I.L.G. y a trouvé la mort le 20 juillet dernier. Nous renouvelons au camarade Dessambre et à tous les membres de sa famille, ainsi qu'à la section de Huy, l'expression de notre bien fraternelle sympathie. Le vice-président national René Piedbœuf représentait la fraternelle aux funérailles.

### LIEGE

Nous avons appris le décès de notre camarade Victor Andrienne, qui appartenait au 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais en 1940 et a été prisonnier de guerre pendant cinq ans. Nos bien vives condoléances à sa famille.

### Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes:

— **Affranchir suffisamment leurs plis.** Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 3 F. En effet, nous devons acquitter un nombre élevé de surtaxes.

— **Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse.** Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

— **Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer.** En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national » ou « Trésorier national », car cela entraîne des complications... terribles, comme dirait Arsène Vaillant.

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.

### MARCHE-EN-FAMENNE

L'adjudant Aris Lambert, qui faisait partie de la 2<sup>e</sup> compagnie du 2 Ch. A. en 1940 et est présentement domicilié à Rochefort, a réussi le concours pour l'accession au grade d'adjudant-chef. Il a fait mutation le 12 mai dernier pour l'Hôpital militaire de Liège afin d'y reprendre la fonction d'adjudant de Corps.

L'adjudant Lambert s'est vu décerner aussi la croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, la médaille du volontaire de guerre combattant et du militaire combattant. Proficitat.

#### LE BULLETIN DE VIREMENT - VERSEMENT

joint à ce numéro doit faciliter à nos membres et autres lecteurs la commande de billets pour la TOMBOLA organisée par notre section 1 Ch. A. en faveur des enfants handicapés mentaux de LA CITE DE L'ESPOIR.

10 F par billet.  
100 F par carnet.  
ILS ONT BESOIN DE TON AIDE

### VIELSALM

Depuis le début de l'année, quelques camarades nous ont quittés et nous leur avons rendu un hommage mérité. Nous réitérons encore à leurs familles nos sincères condoléances.

Voici leurs noms: Gilbert Chaudron (7-1-69), Edmond Gustin (31-3-69), Armand Jonet (29-3-69), Victor Massage (10-1-69), Louis Schmitz (23-7-69), Veroustraete (8-4-69), Fernand Cornéli (27-8-69), et François Kreis (29-8-69).

Depuis le Congrès National, deux activités ont marqué la vie de notre section et ont connu un aboutissement particulièrement heureux.

La première c'est la tombola que nous avons organisée parmi nos membres. Elle a reçu un accueil que nous n'avions pas osé espérer. A tous, le comité adresse ses remerciements les plus chaleureux. Signalons plus particulièrement les plus dévoués qui ont au moins à leur actif le placement de dix carnets: René Bras-seur d'Oupeye, Joseph David de Braine-l'Alleud, Léon Georges de Petit-Thier, Alphonse Léonard de Lierneux, Maurice Lambert de Rendoux, Ghislain Maillard de Salm-Château, Albert Péters d'Overyse et Gaston Jacques de Vielsalm (plus de 100 carnets). Nous en avons oublié un; mais comme son nom n'est pas revenu suffisamment vite à la mémoire de notre trésorier (c'est l'âge...) il voudra bien accepter nos excuses quand il lira ces lignes. Nous souhaitons que l'exemple de ces sympathiques anciens soit suivi par beaucoup d'autres à l'avenir. Ajoutons une constatation pour y mettre un point final: seuls les petits lots ont été réclamés... A bon entendeur...

La deuxième activité qui nous fut aussi largement bénéfique, c'est l'organisation des entrées lors des trois manifestations de la fête des myrtilles à Vielsalm. Merci encore aux quelque quarante membres qui se sont dévoués ces jours-là et que nous ne pourrions citer tous. Leur effort et leur attachement à notre fraternelle a valu à notre caisse d'entraide une rentrée de 19.000 F.

Ainsi, l'esprit de générosité et de solidarité n'est pas encore mort parmi les anciens bérets verts et témoin de la vitalité de notre association. Soyez assurés d'autre part que le bénéfice de ces activités n'a d'autre destination que l'aide que nous pouvons apporter à nos camarades dans le besoin. Le trésorier, Emile Goesse, que vous connaissez tous, tient, en permanence, ses livres de comptes et la destination des dépenses à votre disposition.

### VIRTON

L'état de santé de notre camarade, le commandant René Autphenne, président de la section de Virton et administrateur national, s'est malheureusement détérioré, et il est contraint de cesser toute activité pendant une période qui semble devoir être assez longue. Tous les Chasseurs Ardennais lui adressent leurs vœux les plus cordiaux de prompt et complet rétablissement.



# COUPS DE BOUTOIR

## FETE NATIONALE

Il est désolant de constater combien peu de drapeaux sont arborés en Belgique à l'occasion du 21 juillet. J'ai entendu cette humiliante réflexion : il y avait certainement beaucoup plus de drapeaux belges le 20 juillet à Paris pour Merckx que le 21 juillet à Bruxelles.

## ENTENDU AU DEFILE

D'un ancien : les fantassins ne savent plus marcher au pas, et encore « on n'a guère entendu que des commandements en flamand ».

## CONTESTATION A KINSHASA

Répression brutale d'une manifestation étudiante qui a fait de nombreuses victimes. Combien ? On l'ignore car les cadavres ont été enlevés immédiatement. L'université a été fermée et tous les étudiants renvoyés chez eux.

## LE CULTE DES « HEROS »

Le lundi de la Pentecôte, un pèlerinage a été organisé au cimetière de Munsterheiffel où sont enterrés les S.S. flamands, pèlerinage organisé à l'initiative d'un comité européen établi à Anvers : « Europees komitee voor Heldenhuide ».

## FRERES ENNEMIS

Pas étonnant que l'Allemagne de l'Est soit tellement opposée à l'Allemagne Fédérale et ne veuille absolument pas entendre parler de réunification. Tous les fidèles cujets d'Ulbricht ont été acceptés en bloc par l'URSS, nazis ou non, alors qu'à l'Ouest les criminels de guerre seront encore jugés jusqu'au 31-12-1979.

## PARADIS COMMUNISTE

Plus de 10.000 arrestations en 8 ans pour délit politique en Allemagne de l'Est, dont la moitié pour tentative de passage du rideau de fer. Il faut croire qu'il ne doit pas faire très agréable de vivre dans ce pays pour courir de pareils risques, les Vopos n'hésitant pas à tirer sur ceux qui veulent aller vivre là où la liberté n'est pas un vain mot.

## CONSTATATION

Il est ahurissant de voir avec quelle facilité les nazis convaincus de l'Allemagne de l'Est se sont transformés en communistes bon teint. Y aurait-il si peu de différence entre les deux régimes ?

## EMBALLAGE GRATUIT

C'est évidemment le client qui fait les frais de la combinaison : l'emballage est toujours payé par l'acheteur, mais on ne le lui rembourse plus. La mention « emballage gratuit » est une plaisanterie.

## INGRATITUDE

M. Tshombé avait toujours été un fidèle ami de la Belgique. Comme premier ministre il avait permis de sauver de nombreuses vies à Stanleyville et il avait été honoré du Grand Cordon de l'Ordre de la Couronne. Contrairement à ce que beaucoup de personnes croyaient, cette distinction honorifique ne donne pas droit aux honneurs militaires, mais on aurait, paraît-il, refusé l'autorisation de placer le bijou de cette distinction sur le cercueil.

## CONGO

La Ligue des Droits de l'Homme constate de nombreuses violations des droits de l'homme : exécution du colonel Monga et de ses compagnons, des officiers et soldats Katangais - rapa-

## EAUX ET FORETS

Cette administration est toujours régie par un code forestier datant de 1854. Pas étonnant ; il n'y a pas de forêts au nord de la frontière Gilson.

## IL Y A DES ELECTEURS A CASER

Le ministre Anseele à l'intention de créer 15 nouveaux emplois de fonctionnaires généraux à l'Administration des Postes.

## ASSIDUITE ET CONSCIENCE PROFESSIONNELLE

Nos représentants ont mis les bouchées doubles afin de pouvoir prendre leurs vacances et aller enfin se reposer ! Cela ne veut pas dire qu'ils ont beaucoup travaillé : ils ont bâclé leur travail les jours où ils ont consenti à faire acte de présence. En 3 h. 30, la Chambre a adopté le projet de loi sur la TVA par 105 voix contre 55, avant de partir en vacances, faisant ainsi preuve d'autant de désinvolture que d'incapacité.

En un jour le Sénat a examiné les 102 articles du même projet de loi. On vote n'importe quoi sans avoir lu les rapports : pour la TVA 65 pages seulement sur 300 avaient été distribuées. Le budget de l'Education Nationale qui s'élève à près de 50 milliards a été voté à la Chambre alors que 24 députés seulement étaient présents. Un jour pris au hasard, à la Chambre, ils étaient 12 à midi, 34 à 14 h, 37 à 16 h et 11 à 19 h sur 212. Et les voilà partis en congé payés pour 3 mois à raison de 43.000 F par mois !

## GOUFFRE

Le budget de 1970 sera, par pudeur, fixé à quelques unités en dessous de 300 milliards, mais les dépenses franchiront allègrement ce cap avant la fin de 1970.

## SINCERITE

Salvador Dali a écrit : « Je suis un mauvais peintre, mais quand même je suis supérieur à Picasso et Jean Miró. Cependant, mon œuvre comparée à celle de Velasquez est un désastre ».

## COMPARAISON

En Russie, un vulgaire viaduc est considéré comme secret militaire. Aux Etats-Unis une reproduction du Lem est exposée à New York, boulevard des Américains et l'on a pu suivre à la T.V. tout l'épopée des trois astronautes.

## FARCEUR VA

Brejev explique l'attaque de la Tchécoslovaquie et son occupation par les troupes du pacte de Varsovie, y compris les nazis d'Ulbricht, par « la besoin d'assistance fraternelle mutuelle qui incombe aux pays du camp socialiste ».

## FRONTIERE SINO-SOVIETIQUE

Le long de cette frontière qui s'étend sur 7.000 km il y a déjà eu de nombreux incidents dont certains beaucoup plus graves que le dernier. On se demande pourquoi les deux campements ont tenu à lui donner une importance particulière ?

## DIFFERENCE DE MENTALITE

Il est indiscutable que c'est grâce aux savants allemands « récupérés » suite à la guerre 1940-1945 que les Américains tout comme les Russes sont parvenus à prendre une pareille avance sur les autres pays en matière nucléaire. Avec 400 de ses meilleurs cerveaux, von Braun s'est rendu aux Américains. Les Russes, pour leur compte, en ont kidnappé 5.000. D'après Moscou, chez eux, ce sont des Russes qui font toutes les découvertes. Les Américains, eux n'hésitent pas à faire rejazzir sur von Braun et son équipe toute la gloire qui leur revient. En URSS tout se fait dans le plus grand mystère. On ne sait pas ce que Luna est allé faire sur la lune et on ne le saura probablement jamais : en principe les Russes ne parlent d'une tentative que lorsqu'elle a échoué.

Par contre on savait longtemps d'avance qu'Apollo allait tenter de débarquer des astronautes sur la lune, et dans le monde entier on a pu suivre sur le petit écran toute les péripéties de cette prodigieuse aventure.

CENT ET CINQ

# Les droits des combattants 1940 - 1945

## NOUVEAUX AVANTAGES

Le Parlement a donc adopté le projet de loi 372 (Chambre des Représentants) et 428 (numérotation Sénat) que nous avons analysé dans nos deux précédents numéros. Il est ainsi devenu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1969, publiée au « Moniteur belge » du 12 juillet. Rappelons-en les dispositions essentielles.

1) Les pensions des invalides de guerre voient leur taux de base augmenté de 2 p.c. à partir du 1<sup>er</sup> avril 1969. Nous précisons qu'il s'agit du taux non indexé et que donc, l'augmentation réelle est supérieure à 2 p.c., se situant à environ 2,55 p.c. Prenons un exemple. L'ancien taux de base annuel, pour la pension d'un invalide à 25 p.c., était 17.348 F. A la suite de la nouvelle loi, il faut ajouter 2 p.c. ou 347 F, soit 17.695 F l'an qu'il y a lieu d'arrondir au multiple de 4 immédiatement inférieur, donc 17.682 F.

Par trimestre, cela fait un taux de base de 4.423 F auquel il y a lieu d'ajouter la hausse d'index de 27,5 p.c. ou 1.216 F. La nouvelle pension trimestrielle est donc de 5.639 F.

Il ne faut pas comparer ce chiffre avec le montant perçu le 1<sup>er</sup> juillet de cette année car cette pension comprenait, à la fois, la hausse d'index de 2,5 p.c. du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> trimestre.

Etant donné que la loi du 24 décembre 1968 a établi un rapport constant entre les pensions de veuves et orphelins et celles des invalides, ces dernières pensions se trouvent également augmentées dans une proportion similaire aux pensions des invalides.

Rappelons encore que les pensions de guerre sont actuellement à l'indice 127,5 comme les rémunérations des agents de l'Etat, et que dans la pratique, elles varient en même temps que celles-ci, l'augmentation étant cependant calculée par trimestre.

2) Les allocations d'ascendants sont augmentées de 25 p.c., en ce qui concerne leur taux de base. Le nouveau taux se trouve aussi indexé.

3) Les rentes de chevrons de front, chevrons de captivité et des prisonniers politiques 1914/1918, les rentes de combattant et de captivité 1940/1945 varieront aussi, désormais, en fonction de l'évolution de l'indice général des prix de détail, elles sont rattachées à celui-ci au 1<sup>er</sup> janvier 1969, ce qui signifie qu'une première augmentation de 2,5 p.c. est devenue effective au 1<sup>er</sup> avril 1969.

4) Les invalides introduisant une demande d'aggravation conserveront, à l'avenir, toujours au moins leur ancien taux. La nouvelle disposition va intéresser surtout les « petits invalides » (10, 15 et 20 p.c.) qui, bien souvent, n'osent pas aller en aggravation, de peur de perdre non seulement leur pension, mais surtout, les avantages y afférents : soins médicaux et pharmaceutiques aux frais de l'O.N.I.G., réduction de 75 p.c. sur les chemins de fer, etc... Le fait qu'on ait pris la mesure de stabilisation au moins au taux ancien ne signifie pas que nous recommandons à tout le monde d'aller en aggravation ; il faut laisser cela à celui-ci au 1<sup>er</sup> janvier 1969, ce qui signifie qu'une première augmentation de 2,5 p.c. est devenue effective au 1<sup>er</sup> avril 1969.

Répetons que pour introduire une demande d'aggravation, il faut adresser une lettre recommandée à l'Administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs, Bruxelles 1, en y renseignant le numéro de son dossier (celui-ci figure sur l'attestation d'invalidité ; il est toujours composé d'un nombre de six chiffres dans les 400.000 ou les 500.000, et même 600.000 pour les derniers dossiers). Il faut y ajouter un

bon certificat du médecin traitant, complété, le cas échéant, par un rapport de spécialiste.

Le nouveau régime en matière d'aggravation est applicable aux demandes introduites à partir du 1<sup>er</sup> avril 1969 et aux demandes qui étaient en cours d'introduction à cette date.

5) Certains aménagements ont été apportés au régime de l'invalidité forfaitaire supplémentaire de 10 p.c. accordée à certaines catégories de prisonniers politiques pour séqueles tardives d'internement ; nous en avons parlé dans nos précédents numéros. Comme cette disposition peut, au plus, s'appliquer à quelques cas individuels dans notre Fraternelle, nous conseillons aux intéressés soit de s'adresser à leur association de P.P., soit de nous soumettre leur cas. Insistons sur le fait qu'il faut introduire la demande avant le 13 octobre 1969 pour bénéficier de l'avantage rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 1969, sinon c'est le premier jour du mois qui suit la demande.

Les augmentations de pensions, rentes, etc., seront payées automatiquement dans le courant du mois d'octobre. Il ne faut donc pas dériver à la Caisse nationale des Pensions de Guerre.

## A lire très attentivement

### POUR RAPPEL ET EN RESUME :

Nous croyons nécessaire de répéter l'essentiel de notre exposé ci-contre, et de rappeler certaines recommandations antérieures dont nous prions chacun de tenir compte :

- 1) Augmentation des pensions. Les pensions d'invalides, veuves et orphelins et ascendants seront payées au taux ancien le 1<sup>er</sup> octobre ; les arriérés de l'augmentation seront payés dans la seconde quinzaine dudit mois.
- 2) On peut désormais solliciter l'aggravation de son invalidité de guerre sans risquer d'être diminué ; même si les médecins donnent moins, on garde l'ancien taux.
- 3) Les rentes de guerre sont augmentées de 2,5 p.c. rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 1969. Paiement automatique.
- 4) Pension anticipée. Tous les invalides de guerre peuvent prendre anticipativement leur pension cinq ans avant la date normale, et ils percevront une pension au taux plein sans réduction. Les invalides de guerre pensionnés anticipativement, avec une pension ayant fait l'objet de retenues, peuvent demander révision en s'adressant à leur bourgmestre ; cela ne concerne pas les agents de l'Etat.
- 5) Les invalides dont la pension a été réduite pour demande tardive (il est alors écrit, sur la décision, article 9 § 2) doivent introduire une demande d'annulation de la retenue par lettre recommandée, adressée à l'Administration des Pensions.
- 6) Il est conseillé d'introduire les demandes de rente de combattant et de captivité (six mois de service, au moins) trois mois environ avant d'atteindre cinquante-cinq ans. Ainsi, on est assuré de percevoir la rente au prochain trimestre. Des formulaires sont disponibles dans les sections.
- 7) Attention : pour la Médaille du volontaire de guerre combattant, les délais d'introduction de demande expireront le 31 décembre 1969. Le délai courra jusqu'au 31 décembre 1970 pour la Médaille du militaire combattant ; pour demander celle-ci, il faut être titulaire soit de la carte des états de services de guerre, soit de l'attestation du statut des Forces belges de Grande-Bretagne, soit de la carte du prisonnier de guerre.
- 8) On peut toujours demander la carte des états de services de guerre. On ne peut plus être reconnu PG, PP, résistant armé, etc... : les délais sont expirés.
- 9) Les cartes de réduction sur les chemins de fer et les vicinaux ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 1974 ; elles ne doivent donc pas être renouvelées.

## REDUCTIONS POUR DEMANDES TARDIVES

Nous avons eu connaissance, ces derniers mois, d'un cas de camarades qui s'étaient pénalisés pour avoir introduit, en dehors des délais normaux, une demande de pension d'invalidité et qui ne se sont pas souciés, malheureusement, de demander l'application de la loi du 24 décembre 1968 qui a supprimé les réductions prévues à l'article 9 § 2 des lois coordonnées sur les pensions de réparation. Certains ont ainsi perdu l'important bénéfice de la suppression de la retenue rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 1968 qui leur aurait été accordée si leur demande avait été introduite avant le 14 avril 1969. Les autres perdent, de mois en mois, également un avantage qui leur serait accordé sans difficulté s'ils le demandaient.

Rappelons, une nouvelle fois, que ceux qui veulent obtenir la suppression de cette réduction, suppression qui sera consentie automatiquement dans l'avenir, doivent le demander par lettre recommandée à la Poste, adressée à l'administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs, Bruxelles 1. Indiquer le numéro du dossier. La décision de suppression de la réduction prend effet le premier jour du mois au cours duquel la demande est introduite.

Pour savoir si on a été l'objet d'une telle retenue, il suffit de relire le dernier procès-verbal de la Commission des Pensions. Dans la colonne « Observations », il est alors écrit : « application de l'article 9 § 2 des lois coordonnées sur les pensions de réparation », et le taux de la réduction figure entre parenthèses. Par exemple : (—10). Soulignons que de telles réductions étaient appliquées à chacune des affectations invalidées, ce qui pouvait parfois présenter une diminution importante.

## PENSIONS ANTICIPÉES

Désormais, ainsi que l'avait promis le gouvernement, tous les invalides de guerre, quel que soit leur degré d'invalidité, pourront bénéficier du taux plein de leur pension s'ils la prennent anticipativement cinq ans au plus avant la date normale.

Des arrêtés royaux des 27 juin 1969 (« Moniteur belge » du 8 juillet 1969) pour les travailleurs salariés, et du 26 juin 1969 (« Moniteur belge » du 15 juillet 1969) pour les travailleurs indépendants ont mis en application la promesse en question, et selon laquelle tous les invalides, militaires et civils, bénéficiant à ce titre d'une pension, même au taux de 10 p.c., pourront obtenir leur pension de retraite à soixante ans (cinquante-cinq ans pour les femmes) sans aucune retenue, c'est-à-dire qu'ils percevront la même pension que s'ils prenaient celle-ci à soixante-cinq ans (soixante ans pour les femmes). Ce droit à la pension anticipée est automatique donc, pour les invalides qui bénéficient d'un des statuts de reconnaissance nationale énumérés à la page 9 de notre dernier numéro.

Pour être complet, ajoutons qu'un arrêté royal du 29 juillet 1969 a aligné le texte relatif aux pensions de guerre des victimes civiles pour travailleurs indépendants sur celui de l'arrêté royal relatif aux salariés.

Les nouvelles dispositions seront applicables d'office, dans l'avenir, de même que pour les dossiers en instance au moment de la parution des arrêtés royaux précités.

Ceux qui, précédemment, ont demandé anticipativement leur pension et qui ont vu celle-ci réduite de 5 ou 2 p.c., mais qui se trouvent dans la situation d'être bénéficiaires d'une pension d'invalidité, en même temps que d'un statut de reconnaissance nationale, peuvent introduire une demande de révision auprès du bourgmestre de leur commune : la révision prendra effet le premier jour du mois au cours duquel elle est introduite. En outre, si cette demande de révision est faite dans l'année de l'entrée en vigueur des arrêtés mentionnés ci-dessus,

elle prendra effet à la date de leur entrée en vigueur, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> août 1969; pour obtenir cet avantage, il faut donc que la demande de révision soit faite avant le 1<sup>er</sup> août 1970.

A cette demande, comme à toutes les autres d'ailleurs, il faut joindre une copie légalisée de l'attestation d'invalidité ainsi qu'une même copie du titre de reconnaissance nationale. Par exemple : carte des états de services de guerre, attestation de reconnaissance de résistant armé, carte de P.G., carte de P.P., etc...

Redisons, une fois encore, que les dispositions en question ne sont pas applicables aux agents de l'Etat qui bénéficient, en fait, d'un statut plus favorable puisqu'il leur est aisé d'être placés en position de congé ou de disponibilité, à traitement plein, pour des raisons de santé, pendant une très longue période.

## LES ATTESTATIONS DE PARTICIPATION A LA CAMPAGNE DE 1940

Interrogé par un parlementaire qui lui signalait la difficulté fréquente, pour certains combattants, d'obtenir des attestations d'officiers pour leur participation à la campagne, le ministre de la Défense nationale a rappelé, à nouveau, qu'il avait prescrit à ses services d'assouplir la procédure en cette matière. La participation à la campagne de mai 1940 est désormais déterminée par la production d'un des documents suivants :

- « Entlassungsschein » (certificat de libération délivré par les autorités allemandes), ou une déclaration de l'administration communale mentionnant la date de rentrée dans les foyers après la campagne de 1940, ou l'ordre de démobilisation, ou la cartouche de congé du livret militaire;
- Si le requérant l'impossibilité de produire un des documents mentionnés ci-dessus, sa participation à la campagne de 1940 pourra néanmoins être prouvée au moyen d'une attestation émanant de militaire(s) appartenant à l'unité dont il relevait, à savoir, dans l'ordre prioritaire suivant :
  - un officier;
  - un sous-officier de carrière;
  - deux militaires subalternes;
- 2<sup>e</sup> dérogation à cet ordre prioritaire doit être justifiée. En effet, il appartiendra toujours au requérant de prouver l'impossibilité de se faire délivrer la ou les attestations en question.
- Enfin, le requérant, qui a fait constater par l'administration l'impossibilité de produire une attestation, sera admis à faire une déclaration sur l'honneur relatant succinctement les événements vécus durant la campagne de mai 1940.

Ces dispositions sont d'application en ce qui concerne la délivrance de la carte des états de services de guerre du combattant 1940/1945, la constitution des dossiers matriculaires, l'octroi de la Médaille commémorative de la guerre 1940/1945 et la délivrance au grade de priorité pour l'accès à un emploi public.

## CONGES DE MALADIE, DANS LES COMMUNES, POUR INVALIDES DE GUERRE

Le ministre de l'Intérieur a rappelé aux gouverneurs de province que certaines communes ne disposent pas, pour le moment, d'un régime de congé de maladie et d'invalidité semblable à celui applicable aux administrations de l'Etat. Cela signifie notamment que le nombre de jours de congé pour cause de maladie ou d'invalidité, par douze mois d'ancienneté de service, pour les invalides de guerre, est de quarante-cinq. Donc, un invalide de guerre qui aurait, par exemple, quarante ans d'ancienneté de service (il ne s'agit donc pas nécessairement de présence effective) peut obtenir quarante fois quarante-cinq jours de congé de maladie et percevoir, pendant tout ce temps, son traitement plein.

## MEDAILLE DU VOLONTAIRE DE GUERRE COMBATTANT

L'Office central de la Matricule communique les instructions jointes au brevet de la Médaille du volontaire de guerre combattant ne font pas mention du fait que sur le ruban de ladite médaille, les titulaires peuvent faire figurer, outre la barrette de bronze « PUGNATOR », la barrette en argent « 1940-1945 ». Qu'on se le dise.

## MODIFICATIONS AU STATUT DES FORCES BELGES DE GRANDE-BRETAGNE, NOTAMMENT EN FAVEUR DES S.R.A.

La loi du 10 juillet 1969, publiée au « Moniteur belge » du 25 dito, a étendu à diverses catégories de personnes les dispositions de la loi du 21 juillet 1960 portant statut des militaires ayant effectué du service dans les Forces belges de Grande-Bretagne. En bénéficient désormais :

- les civils belges attachés organiquement aux Forces belges de Grande-Bretagne ou aux Armées alliées (magistrats et membres des juridictions et parquets militaires; aumôniers militaires, infirmières...);
- les Belges ayant servi dans les Forces alliées en Grande-Bretagne ou ailleurs, et ceux qui ont rejoint, dans des conditions déterminées, la Force publique au Congo et ont participé aux opérations de guerre de ladite Force aux côtés des alliés, ou bien encore, ont fait partie de contingents combattants créés par la Force publique;
- les agents de renseignement et d'action S.R.A., à l'exclusion des auxiliaires, et ce pour la période de reconnaissance selon leur statut propre;
- les prisonniers de guerre, évadés après le 6 juin 1940 et qui ont rejoint la Grande-Bretagne pour s'engager dans les Forces belges des leur arrivée;
- les pêcheurs belges qui, avant la création des Forces belges de Grande-Bretagne, ont été réquisitionnés et mobilisés par l'Amirauté britannique et qui ont servi dans la « Lowestoft division ».

Les nouveaux bénéficiaires se verront octroyer la dotation qui, pour six mois de service au moins, est fixée à 2.400 F par semestre entier, pour autant que les revenus personnels nets de 1954 aient été inférieurs à 150.000 F. Quand ces revenus dépassent cette somme, mais non pas 250.000 F, la dotation est réduite d'un cinquième par tranche de 20.000 F passant les 150.000 F; toute fraction de 20.000 F est considérée pour une tranche. La dotation est exempte de toute taxe et impôt. Le paiement sera étalé sur trois ans et fait par tranches annuelles d'un tiers. Les demandes doivent être introduites, par lettre recommandée à la Poste, au ministère de la Défense nationale, dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur, c'est-à-dire avant le 26 juillet 1970.

## AGENTS DE SERVICES PUBLICS Bonifications d'ancienneté

Le projet de loi renvoyant la date ultime d'entrée dans l'administration, pour les invalides de guerre, du 27 mai 1949 au 31 juillet 1955 pour bénéficiaires des bonifications d'ancienneté, a été adopté par la Chambre mais pas encore par le Sénat. Précisons toutefois que la loi prendra ses effets au 1<sup>er</sup> mars 1968.

## CONTROLE TECHNIQUE

Nous croyons bon de signaler à nos camarades invalides de guerre à 100 p.c. au moins qu'ils peuvent bénéficier de la gratuité pour les opérations de contrôle technique de leur véhicule automobile, pour autant, bien entendu, qu'ils se soumettent, lors des opérations, d'un document prouvant leur invalidité.

## SOINS DE SANTE

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1969, publiée au « Moniteur » du 15 juillet, a enfin consacré le droit légal, pour les invalides de guerre et assimilés ressortissants de l'O.N.I.G., d'obtenir leur vie durant, aux frais de l'Etat et à l'intervention de ladite Œuvre, « les soins médicaux, paramédicaux, pharmaceutiques, l'hospitalisation et les appareils d'orthopédie et de prothèse, ce dans les limites et suivant les modalités et aux tarifs fixés par le Roi, sur la proposition ou après avis du Conseil supérieur des œuvres nationales des victimes de la guerre ».

Le même droit est accordé aux orphelins de guerre jusqu'à l'âge de vingt et un ans ou, s'ils poursuivent leurs études, jusqu'à la fin de celles-ci. Il peut même être consenti temporairement ou définitivement aux orphelins physiquement ou mentalement incapables, sur constatation de l'O.N.I.G.

Au rapport de la Commission de la Chambre des Représentants sur le projet de loi en cause était jointe une intéressante note synthétisant les conditions d'octroi des soins médicaux, pharmaceutiques et de prothèse aux frais de l'O.N.I.G.; nous la reproduisons dans un prochain numéro.

## T.V.A. ET AUTOMOBILES POUR INVALIDES DE GUERRE

Tout le monde parle de la T.V.A., mais tout le monde aussi ignore souvent de quoi il s'agit. Il y a cependant une question qui intéresse fortement les invalides de guerre. Sous le régime présentement en vigueur, il y avait, lors de l'achat d'une voiture automobile utilisée comme moyen de locomotion personnel, exonération totale de la taxe de luxe pour les invalides de guerre militaires et civils à 50 p.c. au moins, ainsi que pour les personnes frappées de cécité complète, de paralysie entière des membres supérieurs ou ayant subi l'amputation de ces membres, et pour les personnes atteintes d'une invalidité permanente de 50 p.c. au moins, frappant exclusivement les membres inférieurs.

Quand on a déposé le projet de loi sur la T.V.A., on a constaté qu'il n'était plus question de cette exonération. Cela a créé une grande émotion, et le ministre des Finances a tout de suite précisé qu'il s'agit dans son intention d'exonérer les invalides de guerre de la T.V.A. à concurrence de 19 p.c., alors que ladite taxe devait être, pour les automobiles, de 25 p.c. Selon lui, il y avait déjà, dans le passé, perception de diverses taxes avant l'achat final de la voiture représentant environ 4 p.c.; à l'avenir, disait-il, les invalides paieront 6 p.c. sur 96.000 F puisque les 4.000 F de taxe en montant auront été réduits, alors qu'aujourd'hui, sans le savoir, ils paient en réalité 4 p.c. sur 100.000 F. Cela évidemment dans l'hypothèse de l'achat d'une voiture valant 100.000 F.

Les savants calculs du ministère des Finances n'ont convaincu ni les invalides, ni heureusement les membres du Parlement. Il y a eu plusieurs étapes pour aboutir au succès final. Le ministre voulait d'abord restituer aux invalides 2 p.c., et puis finalement, à l'unanimité et avec l'accord du ministre, il a été décidé que l'exonération totale serait maintenue. Donc, ceux qui achèteront une voiture après le 1<sup>er</sup> janvier 1971, alors que nous vivrons en régime T.V.A., seront exonérés totalement de la taxe de 25 p.c. s'ils sont dans les conditions énumérées ci-avant.

Précisons cependant qu'il n'y a pas exemption de la taxe sur la réparation des véhicules automobiles.

A. H.

## Sur le plateau ardennais d'Orchimont

# Hommage aux maquisards et parachutistes

Le comité du XXV<sup>e</sup> anniversaire de la Libération avait choisi le plateau d'Orchimont, en basse Semois, pour une de ses principales manifestations, parce que les maquis de cette région ont déployé une activité particulièrement efficace, qu'il y a eu là de nombreux parachutages sous l'occupation, que c'est par là aussi que sont entrées en Belgique les premières troupes américaines, et enfin, parce que vinrent y seconder et orienter l'action des maquis les premiers parachutistes belges appartenant à l'unité créée en Grande-Bretagne. On reçut en effet, dans cette région de Gedinne, le lieutenant Renkin, d'abord, tombé au cours de la bataille des Ardennes, puis le major Blondeel.

Comme l'a écrit le commandant Daniel Ryelandt qui était précisément le chef de l'AS dans la région : « C'est là que se fit, en août 1944, la jonction entre les Chasseurs Ardennais du maquis et l'avant-garde des parachutistes belges ». Le choix d'Orchimont présentait également une grande signification sur le plan de l'unité nationale : la chapelle érigée au lieu-dit, de dénomination typiquement ardennaise, « Les Flâchis » honore la mémoire de deux Flamands du maquis, tombés au cours des combats de la Libération, Jean Daelmans, de Bruges, et Paul Bollings, de Saint-Trond. Fut aussi, avec son frère, au maquis d'Orchimont, et s'y distingua, quelqu'un dont il fut beaucoup question, en Belgique, lors de la crise congolaise : M. Jef Van Bilsen.

Nous n'allons pas rapporter une manifestation dont tout le monde a lu le compte rendu dans les journaux, sinon pour observer que si aucun ministre, aucun parlementaire n'avait jugé bon de se déranger pour rendre hommage aux maquis, quelque dix mille personnes et des personnalités patriotiques de premier plan étaient présentes, et notamment le général Danloy, aide de camp du Roi et commandant la III<sup>e</sup> Circonscription militaire, mais surtout, créateur en Angleterre de notre régiment des Commandos; le colonel Blondeel, créateur du régiment des Parachutistes; le colonel Lemasson, actuel commandant du régiment des Paracommandos et qui représentait le ministre de la Défense nationale; l'attaché militaire britannique à Bruxelles, et enfin, le major Hugh Fraser, membre du Parlement, ancien ministre de l'Air, et qui fut parachuté en Ardenne en août 1944. On entendit un vibrant discours du colonel Blondeel, et on admira la précision des sauts en parachute des moniteurs du Centre d'entraînement de Schaffen.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais était représentée par son président national, par le président André et le secrétaire Ricaille de la section de Houffalize, par une forte délégation de Borlrix comprenant notamment le vice-président Didier, le secrétaire Colson et le porte-drapeau Hartert, tandis que c'était notre camarade

Body qui représentait le président de la FNAPG. Il y avait aussi, notamment, le secrétaire de Virton, Talbot, et le porte-drapeau du Brabant, Gônot.

L'association des Chasseurs Ardennais à la manifestation se justifiait amplement par le fait qu'elle avait lieu dans une région de recrutement Ch. A., qu'il y avait de nombreux Chasseurs Ardennais dans le maquis d'Orchimont et dans ceux des environs, que la zone V de l'AS, c'est-à-dire la région sud et est de la Meuse, était commandée par le major Bastin, commandant de bataillon au 2 Ch. A. en 1940, que le maquis d'Orchimont s'est, d'emblée, rattaché idéologiquement, si l'on peut dire, aux Chasseurs Ardennais, que le baret vert à la hure constituait son signe de ralliement, et que le commandant Ryelandt l'arborait fièrement à la manifestation du 30 août. On vendait aux spectateurs des hures qui étaient la reproduction, en réduction, de l'insigne de notre baret.

Le plus bel hommage à l'efficacité de la résistance armée en Ardenne lui fut rendu par le commandant de Corps d'armée américain qui avait la périlleuse mission de reprendre le Luxembourg. Il a écrit, par la suite, qu'il était plein d'appréhensions à l'idée de devoir se frayer un chemin à travers les forêts d'Ardenne. Or, poursuivait-il, ce fut la partie la plus aisée de mon long voyage depuis la Normandie jusqu'au cœur de l'Allemagne : « les maquis avaient complètement déblayé la voie ». Il était juste qu'on leur en rendit témoignage.

## POUR LES ORPHELINS DE GUERRE MAJEURS

Le parlement a accordé aux orphelins de guerre majeurs le bénéfice des interventions morales de l'O.N.A.C. (Œuvre nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre) y compris la possibilité d'obtenir des prêts à l'Office de Crédit de l'O.N.I.G.

## Prêts aux victimes de la guerre

Il est appelé aux ressortissants de l'O.N.I.G. (des invalides de la guerre) et de l'O.N.A.C. (orphelins, veuves et ascendants des victimes de la guerre, anciens combattants, prisonniers politiques, prisonniers de guerre, résistants, déportés et réfractaires) que, grâce aux crédits avancés par la Caisse générale d'Epargne et de Retraite, ils peuvent obtenir des prêts à l'Office de Crédit de l'O.N.I.G.

Ces prêts sont consentis, moyennant des garanties suffisantes, pour l'achat ou la construction d'une habitation, ou pour tout objet permettant l'amélioration de la situation du demandeur.

Les invalides de la guerre peuvent obtenir toutes précisions auprès de l'OFFICE DE CREDIT DE l'O.N.I.G., 7, place Eugène Flagey, à Bruxelles 5 ou auprès des Secrétariats régionaux de cet organisme.

Les ressortissants de l'O.N.A.C. doivent s'adresser aux Secrétariats provinciaux de l'O.N.A.C.

## LE LIEUTENANT-COLONEL HONORAIRE LEON EGON

Ainsi que l'annonce, par ailleurs, le président de la Fraternelle du 10<sup>me</sup> de Ligne, est décédé, en août dernier, le lieutenant-colonel honoraire Léon Egon, ancien trésorier du 10<sup>me</sup> de Ligne, des Chasseurs Ardennais et du RFN. Il avait encore envoyé, le 2 juillet, au président de la Fraternelle Ch. A. un message extrêmement cordial où l'on pouvait lire notamment : C'est avec émotion et une grande joie que je me replace sous le drapeau de votre belle Fraternelle des Chasseurs Ardennais, et que je vous félicite de votre initiative de reprendre, pour en perpétuer le souvenir, les traditions de notre cher 10<sup>me</sup> de Ligne ».

Dans sa lettre, il nous rappelait aussi que le 10<sup>me</sup> de Ligne était cher à sa famille depuis sa création puisque aussi bien, son grand-père, Nicolas Egon, s'est engagé au 10<sup>me</sup> de Ligne sous le matricule 11.384, en 1837, et qu'il y resta comme sergent, puis sergent-fourrier, jusqu'en 1845, date à laquelle il fut nommé instituteur à Jamoigne. Le sergent Egon a fait, avec le 10, la campagne de 1839 contre la Hollande.

C'est à Jamoigne que naît, le 10 avril 1891, Léon Egon qui devait s'engager comme volontaire au 10<sup>me</sup> de Ligne le 20 septembre 1907. Au début de la guerre de 1914, alors qu'il était, comme son grand-père, sergent-fourrier, il fut nommé sous-lieutenant payeur auxiliaire, puis passa, en 1916, au 20<sup>me</sup> de Ligne pour terminer la campagne au QG/4 DA. Le lieutenant Egon retourna, sur sa demande, au 10<sup>me</sup> de Ligne en 1921, où il fut désigné, à Arlon, comme quartier-maître. C'est à ce titre qu'avec deux autres payeurs bien connus des Chasseurs Ardennais, Bernard et St-Maux (ce dernier, actuellement président de la section d'Arlon de la Fraternelle du 10), il participa à la mise sur pied des trois régiments de Chasseurs Ardennais. En 1938, il fut muté pour le régiment de forteresse de Namur. Il devait connaître la captivité en Allemagne pendant cinq ans, et quitter l'Armée en 1947.

Le lieutenant-colonel honoraire Léon Egon était président de la Fraternelle 1940-1945 du Régiment de Forteresse de Namur, et jusqu'à sa mort, il aidait son fils aîné dans la gestion d'une miroiterie à Jambes.

A son tour, la Fraternelle des Chasseurs Ardennais adresse à Madame Egon et aux membres de sa famille ses condoléances bien sincères.

### BASTOGNE 10 MAI 1940

#### APPEL AUX ANCIENS DU 2 CH. A.

Depuis l'appel aux anciens Chasseurs Ardennais du 2<sup>e</sup> régiment, notre ami, le commandant c.r. Georges Hautecler, qui a entrepris l'étude de la journée du 10 mai 1940 au 2<sup>e</sup> régiment de Chasseurs Ardennais, a reçu un seul témoignage : celui de Albert Henkinet de Bertogne. C'est beaucoup trop peu. Espérons que ce rappel incitera les anciens à imiter Henkinet, qui en est ici remercié.

Les témoignages doivent être adressés soit au président de la Fraternelle, soit directement à notre ami, 4, avenue des Bouleaux, à Kraainem, Brabant.

#### AS-TU SONGE

à commander des billets pour

#### LA TOMBOLA

en faveur de la  
« CITE DE L'ESPOIR »

organisée par notre section 1 Ch. A.,

Dans ce numéro, se trouve un bulletin de virement (si tu as un CCP) ou de versement (à faire à la poste).

Il suffit de le remplir : 10 F par billet ; 100 F par carnet.

## BIBLIOGRAPHIE

### DANS LE PERIMETRE DE BASTOGNE

A l'occasion du XXV<sup>e</sup> anniversaire de la bataille des Ardennes, Joss Heintz a réuni en un ouvrage largement illustré les articles qu'il avait écrits, il y a cinq ans, dans « L'Avenir du Luxembourg », au sujet de cette bataille, vue à travers les souffrances, les réactions, les actes de courage de la population civile de la ville de Bastogne et des villages qui l'entourent. L'ouvrage est préfacé par le général Mc Auliffe; on ne pouvait trouver meilleur introducteur.

L'auteur s'est livré à une enquête approfondie en parcourant tous les villages martyrs et en recueillant les récits des survivants : cela lui permet de dresser un bilan singulièrement tragique. Autour de Bastogne, les pertes de l'Armée allemande sont estimées s'élever entre 10 et 12.000 morts. Il y a même, parmi eux, une cinquantaine de... marins, ce qui montre que Hitler avait lancé ses ultimes réserves. Quant aux pertes américaines, elles représentent environ 900 morts parmi les défenseurs de Bastogne, et au moins 1.500 dans l'Armée Patton qui desserra l'étreinte de l'encercllement. Les Allemands ont perdu près de 500 chars, et les Américains 150.

On trouve aussi le bilan détaillé des victimes civiles, avec le relevé des morts par village : leur nombre est de 500 au moins. Il faut ajouter que quelque 2.000 maisons ont été détruites. Certains villages ont pratiquement été rasés, tels Chenogne, Lutrebois, Lutremange, Villers-la-Bonne-Eau. Par la suite, on enregistra encore des dizaines de victimes des mines et d'autres engins de guerre : nos démineurs ont désamorcé et retiré, de la région, rien moins que 114.000 mines.

A courte portée du monument modeste érigé en l'honneur du caporal Cady, premier Chasseur Ardennais tombé le 10 mai 1940 pour la défense de Bastogne, se dresse la masse imposante du Mardasson qui traduit, à juste titre, la reconnaissance de la Belgique à l'égard des soldats américains. On peut y lire que c'est là où « les Etats-Unis livrèrent une des plus grandes batailles de leur histoire... » « dernier acte de la grande libération... » On y lit aussi un hommage à la population locale, conçu entre autres de la façon suivante : « Les Ardennais ouvrirent leur cœur et leur foyer à leurs défenseurs. Ils partagèrent avec eux leur nourriture, leur combustible et leurs couvertures. Ils déchirèrent leurs draps de lit pour camoufler les hommes et le matériel. Ils soignèrent les blessés et réconfortèrent les malades. »

Pour l'ensemble de la bataille des Ardennes, les Américains ont perdu 76.890 tués, blessés ou disparus. C'est pourquoi on peut lire encore, sur les parois intérieures de l'étoile du Mardasson : « Nulle part ailleurs, autant de sang américain ne fut versé au cours d'une seule bataille. »

Le livre de Joss Heintz constitue une contribution de grande qualité à la chronique d'un des événements les plus marquants de la dernière guerre. Il intéressera nombre de Chasseurs Ardennais, dans une région où un peu tout le monde a porté le béret vert.

Édité sur les presses de « L'Avenir, s.a. », à Arlon. Prix : 120 F à verser au C.C.P. 8210.68 de Joss Heintz, à Bastogne.

### Dernière minute

#### Attention! Un an encore

pour la médaille commémorative  
Le « Moniteur » du 23 septembre a publié un arrêté royal du 2 septembre stipulant que les demandes introduites plus d'un an après la publication dudit arrêté, et qui concernaient la médaille commémorative de la guerre 1940/1945 ainsi que les ordres nationaux avec glaives, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> promotions, ne seraient plus prises en considération. Donc, les retardataires doivent introduire leur demande avant le 23 septembre 1970.

#### Un président pour la section de Saint-Hubert

Nous annonçons, dans notre dernier numéro, la reconstitution d'une section de la Fraternelle pour la région de Saint-Hubert. Nous avons le plaisir d'annoncer que notre camarade Jean Dom, percepteur des Postes à Saint-Hubert, a bien voulu en accepter la présidence. Le secrétaire sera l'adjutant Jean Anré, qui avait déjà été secrétaire du S. S. Ch. A. durant la guerre.

### ENCORE ET TOUJOURS JULES...

Décidément, le sanglier volontaire du 1 Ch. A. nommé Jules est un supercstar : il vient, à nouveau, de faire ses preuves en donnant cinq marcassins à la mascotte de réserve Rosalie. Comme ce bigame comptait déjà précédemment un actif de 4 + 6 + 4, il en est donc aujourd'hui à dix-neuf marcassins en un peu plus d'un an... Ci-contre, Jules en sa résidence, l'œil égrillard...



## Une grande tombola en faveur de LA CITE DE L'ESPOIR

home d'accueil et de traitement pour enfants handicapés mentaux profonds à Andrimont-Verviers

organisée par

### LA SECTION 1 CH. A. DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

et aussi le concours de tous les Chasseurs



Sa Majesté la Reine Fabiola en visite à la Cité de l'Espoir, le 9 mai 1969.

L'initiative est placée sous le patronage de :

- MM. SEGERS, ministre de la Défense nationale ;
- LEBURTON, ministre des Affaires économiques ;
- DUBOIS, ministre de l'Éducation nationale ;
- HANIN, ministre des Classes moyennes ;
- NAMECHE, ministre de la Santé publique ;
- PARISIS, ministre de la Culture française.

TIRAGE PUBLIC : le 8 novembre 1969, au 1 Ch. A., à Spich (RFA), à l'occasion de la Saint-Hubert.

Prix du billet : 10 F — Carnets de dix billets avec couverture gratuite à tirage spécial : 100 F.

Souscriptions : Sections 1 Ch. A. de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais — BPS 14 — RFA — CCP 83 23 03.

Bulletins de souscription dans ce numéro.

Demandes de carnets : adjudant M. Leuris, secrétaire du 1 Ch. A.

#### DES CENTAINES DE PRIX :

Super gros lot : une voiture automobile SCALDIA-ELITA, grâce à la participation de la firme SCALDIA-VOLGA de Bruxelles et d'ATHUS-MOTOR à Athus.

Gros lot de couverture : Prix Leburton, un voyage en Tunisie pendant 15 jours, pour deux personnes, tous frais payés.

TV — transistors — appareils électroménagers, — etc.

La Caisse d'Épargne et les mutualités prêtent leur concours pour la vente.

IMPORTANT. — Tout membre de la Fraternelle en règle de cotisation et qui vendra dix carnets en recevra un en cadeau qu'il pourra revendre... à son profit ou garder... pour gagner un beau lot

Fabrication de tous

**MOBILIERS métalliques**

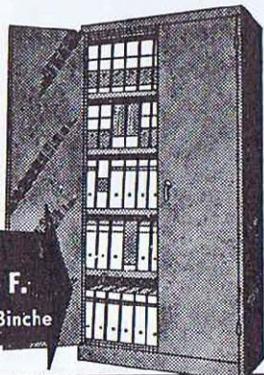
DE BUREAU et DE CUISINE

STANDARD et "sur mesure"

\* TOILES  
BLANCHES  
DE 1<sup>re</sup> QUALITE

\* EMAILLÉES  
AU FOUR

De l'usine au client  
sans intermédiaire !



~~3.250 F~~

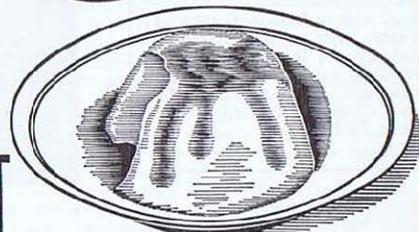
**2.450 F.**

Prix départ usine Binche

**ACCOGIL** S.P.R.L. Tél. : 12.39.61-62  
13, rue Guimard, Brux. 4

★ DOCUMENTATION SUR DEMANDE ★

**Flan** *SUCRÉ-GESUIKERD*



GOÛT VANILLE SMAAK

**Imperial**  
2 DOSES

## Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, BRUXELLES 1

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



TOUTES IMPRESSIONS  
TOUTES EDITIONS  
TOUTES PUBLICITES

Editeurs-propriétaires des Revues

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX  
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI  
CADEAUX ET OBJETS D'ART

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Imprimerie et Publicité du Marais — Administrateur-Directeur : E. GILLI — 169, rue de Flandre, Bruxelles 1